4785. cc 16

APOLOGIE
DES
FRANCS-MAÇONS,
PAR
LE FRÈRE ****
MEMBRE DE LA LOGE ** ECOSSOISE DE P. *

— — pauci dignoſcere poſſunt
Vera bona atque illis multum diverſa remota
Erroris nebula. Quid enim ratione timemus
Aut cupimus?

JUVENAL.

à PHILADELPHIE
L'AN 5651. c. à. d. 3882.

1779.

PRÉFACE
DE
L'ÉDITEUR.

Le petit Ouvrage que je donne ici au Public a paru il y a quelques années en Allemand; la grande réputation qu'il a eue dans toute l'Allemagne, m'a fait naître l'idée de le faire passer dans une langue qui pût le rendre commun à toute l'Europe; le procès récent des Francs-Maçons à Naples. & la persécution qui s'éléve aujourd'hui contre

eux à Aix-la-Chapelle ont achevé de me déterminer.

Ce ne ſont point ici des réflexions dictées par la prétention, l'eſprit de corps, ou par quelqu'autre paſſion ou préjugé; ce n'eſt point l'ouvrage d'un jeune homme prévenu qui cherche à briller en prêtant à une ſociété dont il eſt membre, des couleurs qui n'exiſtent que dans ſon imagination échauffée: c'eſt le réſultat des obſervations ſuivies d'un Philoſophe, d'un ami des hommes qui a conſacré trente années de ſa vie à étudier tout ce qui a rapport à l'Ordre des F. M. Plein de cette défiance de

ſoi-même & de cette modeſtie qui eſt le caractère ordinaire du vrai mérite ; il ne voulut jamais publier cet Ouvrage pendant ſa vie ; mais à l'inſtant de ſa mort ; dans ce moment où les préventions diſparoiſſent, où les petites paſſions de l'homme ſe diſſipent comme un ſonge ; il crut que ſa conſcience l'obligeoit d'en faire part au Public ; & il chargea de faire imprimer ſon manuſcrit, un de ſes amis intimes, entre les bras duquel il rendit quelque tems après les derniers ſoupirs.

Je ſuis bien éloigné de croire que cette Apologie puiſſe ramener à des ſen-

timèns plus doux ceux qui perſécutent les F. M. je ſais par expérience, qu'il y a des gens qu'on ne ramène point. On peut diſtinguer deux eſpèces de perſécuteurs : les uns animés par la haine, l'envie ou le fanatiſme, ne perſécutent que pour le plaiſir barbare de le faire, ou par l'intérêt qu'ils ont à détruire dans le monde tout ce qui paroît oppoſé au deſpotiſme qu'ils voudroient y exercer ; d'autres trompés par les premiers agiſſent de bonne foi, & croyent faire le bien en ſervant d'inſtrument à leur fureur. C'eſt pour ces derniers que j'ai traduit & que je publie cet Ouvrage : les

autres ſont ſourds à la voix de la raiſon. Deux moines ſéditieux excitent le peuple d'Aix-la-Chapelle contre un Ordre qu'ils ne peuvent connoître que par le bien qu'il fait, je n'irai point prouver à ces moines que leur acharnement & leur fureur ſont contraires à l'eſprit de l'Évangile qui eſt un eſprit de douceur & de tolérance; à l'eſprit de leur état qui devroit conſiſter dans le receuillement, la modeſtie, la douceur & l'obſervation de toutes les vertus chrétiennes; enfin à l'humanité qui inſpire à toutes les ames honnêtes & ſenſibles de ne point ſe comporter envers leurs ſem-

blables, comme les tigres & les lions ſe comportent envers leur proie: je ne ferois qu'aigrir la rage qui les anime: mais je dirai aux Magiſtrats & aux Souverains qui peuvent appaiſer ou encourager leur fureur. Hommes ſenſibles! Vous qui êtes, ſur la terre, les images de la Divinité, liſez avec attention ce petit Ouvrage; peſez nos raiſons avec celles de nos adverſaires, examinez de ſang-froid les prétendus crimes qu'on nous impute, & voyez ſi nous méritons la perſécution que la haine de nos ennemis tâche d'attirer ſur nous.

APOLOGIE
DES
FRANCS-MAÇONS.

PEUT-ÊTRE n'accordera-t-on pas volontiers aux vrais Francs-Maçons, le droit d'écrire l'Apologie de leur Ordre : ce ſeroit à ceux qui, ſans être initiés dans ſes myſtères, le connoiſſent cependant à fond, qu'il conviendroit proprement d'en porter un jugement impartial. Par la même raiſon, il ne devroit pas non plus être permis de le juger & de le condamner, à ces perſonnes qui, n'ayant aucune connoiſſance ni de l'Ordre, ni de ſes myſtères, s'ingèrent de le juger ſur des apparences extérieures. Un Franc-Maçon qui entreprend de défendre ſon Ordre perſuade rarement ; car on peut toujours ſuppoſer,

qu'un homme qui s'eſt engagé volontairement dans une ſociété, & qui continue volontairement d'en remplir les devoirs & les obligations, ne ſera pas porté à en dire du mal. Il y a des F. M. qui pouſſent l'enthouſiaſme juſqu'à diviniſer tout ce qui appartient à leur Ordre : ils voyent des vérités dans les erreurs, des perfections dans les abus ; ils regardent leurs confrères comme l'élite du genre humain ; & ne font aucun cas de tout ce qui eſt hors du cercle de leur ſociété. Faut-il ajoûter foi à tout ce que diſent de pareils enthouſiaſtes ? Eſt-il une opinion que l'homme ne puiſſe défendre & revêtir des couleurs les plus agréables, lorsque ſon cœur prévenu inſpire à ſon eſprit les principaux traits de l'Apologie. Ceux au contraire qui ne ſont pas de l'Ordre, & qui n'ont aucune connoiſſance de ce qui s'y paſſe, n'appuient leur jugement que ſur des fondemens ſuperficiels. Ils auront connu des Francs-Maçons qui ont de la probité, de la bienfaiſance, des mœurs ; ils en

concluront auſſi-tôt que tous les membres de l'Ordre leur reſſemblent : ils en auront connu d'autres remplis de ſcience & de connoiſſances utiles ; il n'en faudra pas davantage pour leur perſuader que l'Ordre eſt auſſi une école de ſcience & de Philoſophie : & l'air myſtérieux de quelques F. M. ajoûtera encore un nouveau degré de probabilité à leurs conjectures. De là viennent les préjugés favorables que pluſieurs perſonnes prennent pour l'Ordre des F. M, ſans avoir ſongé à prendre la moindre connoiſſance de leurs myſtères. Comment pourroit-on avoir quelque confiance dans le jugement de ces ſortes de perſonnes, puiſqu'il n'eſt fondé que ſur de ſimples conjectures ? Il y en a d'autres qui enviſagent la choſe ſous un autre point de vue ; ils liſent *l'Ordre des F. M. trahi* ; *Les F. M. écraſés*, & une infinité d'autres ouvrages qui doivent leur exiſtence aux petites malices de quelques-uns de nos frères, qui cherchent à ſe jouer de la crédulité des étrangers. Que voyent-ils dans ces

ouvrages ? Toutes ſortes d'uſages extraordinaires, des queſtions & des réponſes bizarres ; les niaiſeries & les ſottiſes qu'ils y trouvent en quantité, leur font croire que l'Ordre n'eſt occupé que de pareilles vétilles ; l'étourderie de quelques F. M. les confirme dans cette opinion ; & quand ils penſent enſuite à la gaieté qui doit régner dans les repas des Loges, ils concluent que les F. M. ſont une ſociété de gens amis de la joie, qui ſe font un plaiſir de couvrir ſous un air de myſtère, les bagatelles qui les occupent uniquement. Ceux qui penſent ainſi ne méritent, ſelon moi, ni l'indignation des F. M. ni la confiance des étrangers.

Il en eſt d'autres qui, nés avec une imagination ſombre & mélancolique, ne voyent dans cet Ordre que des ſujets de ſcandale. Ils ne croyent point à ces prétendues trahiſons de l'Ordre, le voile myſtérieux ſous lequel il s'enveloppe, eſt pour eux une ſource inépuiſable de ſoupçons. Ils apperçoivent à chaque inſtant des crimes, des horreurs ;

le ſilence obſtiné des F. M. leur fait ſoupçonner, que c'eſt une précaution néceſſaire qu'ils prennent, pour dérober leurs déſordres aux regards du public; &, je rougis de l'avouer, l'orgueil, l'irréligion & le déréglement de quelques F. M. ſervent encore à les confirmer dans cette opinion. Le mépris des vérités les plus ſaintes du Chriſtianiſme, & des loix les plus reſpectables de l'état; des actions honteuſes que la pudeur m'empêche de nommer: voilà juſqu'où vont les ſoupçons qu'ils forment contre ces aſſemblées ſecrètes. On s'efforce envain de leur montrer dans l'Ordre des gens qui ſont bons chrétiens, citoyens zélés, ſujets fidelles, des gens enfin qui ſont des modèles de vertu; ils répondent qu'apparemment ces honnêtes gens ne ſont pas inſtruits de tous les myſtères de l'Ordre, ou bien que le ſerment qu'on exige d'eux pour garant de leur diſcrètion, les empêche de les découvrir, & de ſe ſéparer d'une ſociété dans laquelle ils ſe ſont engagés inconſidérément,

Peut-être, disent-ils encore, toute leur conduite n'est-elle qu'hypocrisie ; l'histoire ecclésiastique nous fournit assez d'exemples d'hérétiques détestables, qui ont su se cacher pendant long-tems sous le manteau du vrai chrétien.

Les F. M. raisonnables peuvent-ils se formaliser de ces imputations ? Peuvent-ils même s'en étonner, tant qu'il y aura parmi eux des gens, dont la conduite ne sera pas propre à donner un préjugé favorable de l'Ordre ?

D'après tant d'opinions diverses, fondées sur la différence des caractères, des inclinations, des passions différentes des hommes, & point du tout sur une connoissance exacte de l'Ordre ; il est impossible d'en porter un jugement qui soit juste. Une grande partie des F.M. sont eux-mêmes dans l'impossibilité de le faire, les uns faute de lumières suffisantes, les autres par trop de zèle pour leur Ordre. À qui appartient-il donc de porter ce jugement ? Ce ne peut être à ceux

qui, n'étant pas de l'Ordre, n'ont pas les connoiſſances qu'il faudroit pour cela. Tous les jugemens que peuvent porter les étrangers, ne ſeront jamais fondés que ſur des conjectures auſſi différentes les unes des autres, que les caractères des hommes qui les ont formées. Ce n'eſt donc qu'aux F. M. qu'il appartient d'écrire leur propre Apologie. S'ils ſe jugent de ſang-froid, s'ils donnent une idée de leurs ſecrets, s'ils avouent eux-mêmes leurs défauts; on ſera porté à les croire, du moins en quelque choſe, & à les diſculper de l'accuſation de partialité.

Les jugemens divers que l'on porte de cet Ordre, & la manière peu raiſonnable dont les étrangers & même les frères le défendent, m'ont engagé à publier cette Apologie. Je ſuis pourtant bien éloigné de me croire aſſez de talens pour le défendre comme il faut, & mériter une approbation générale; mais il me ſuffira de dire la vérité ſans aucune eſpèce de détour ni d'hypocriſie, d'inſtruire autant

qu'il dépendra de moi mes lecteurs ſur cette matière, & d'engager ceux qui jugent ſans connoiſſance de cauſe, à examiner plus attentivement les choſes. Je ſuis F. M. il y a très-long-tems que je vis dans l'Ordre. La curioſité, & quelques idées favorables que je m'étois faites de cette ſociété, long-tems avant ma réception, m'engagèrent à y entrer : je fus reçu dans la Loge du Prince de Condé qui eſt de la grande Maîtriſe de France, quoique dans ce tems-là elle ſe trouvât en Allemagne. Long-tems avant ma réception, j'avois lu avec avidité tout ce qu'on avoit écrit ſur la Maçonnerie ; & lorſqu'on me reçut, je trouvai des choſes toutes différentes de celles que je m'étois figurées. Depuis ce tems-là, j'ai fréquenté, en Allemagne, en France, & en divers autres pays, pluſieurs Loges que je ne crois pas devoir nommer. Mes connoiſſances s'étendirent, mais ma curioſité n'étoit point encore ſatisfaite. Je vis, je remarquai pluſieurs choſes qui attirèrent mon

attention ; mes maîtres eux-mêmes qui remarquèrent en moi un déſir d'augmenter mes connoiſſances qui ne prenoit plus, comme auparavant, ſa ſource dans la curioſité ; me laiſſèrent appercevoir de loin, quelques traits de lumière au milieu des ténèbres qui m'environnoient. La légéreté & la façon de penſer de quelques gens que j'appris à connoître ça & là dans les Loges, auroient bien pu m'induire en erreur ; ſi je n'euſſe remarqué que la prudence ſait ſe ſervir même de ces ſortes de perſonnes, pour cacher encore plus la vérité derrière eux, ſans leur envier cependant la partie du ſecret qu'on leur a confiée, & qu'ils ſont obligés de garder eux-mêmes. Je trouvai enfin l'accompliſſement de mes vœux, je connus cette vérité ſi profondément cachée ; j'appris à me mieux connoître, moi, & tout ce qui étoit autour de moi ; & je vis de plus près le triple fondement de notre Ordre & de ſes myſtères, fondé ſur une unité naturelle & ſacrée.

J'en ai dit assez pour ceux qui savent penser ; ils verront, sans doute, que j'ai connu l'Ordre, & tout ce qui concerne ceux qui lui sont le plus particulièrement consacrés. Je prie mes lecteurs, soit frères, soit étrangers, de ne pas croire que c'est par vanité que je suis entré dans tous ces détails. Mon désir est d'éloigner toute ma vie de mon cœur la vanité & l'orgueil, & d'observer aussi exactement le vœu d'humilité que celui du silence. Mon unique but a été de montrer que je ne suis point un de ces gens qui, ayant à peine mis le pied dans notre sanctuaire, veulent déjà s'ériger en Apologistes ; & dont le zèle prématuré, fait plus de tort que de bien aux vérités qu'ils veulent défendre. J'ai voulu montrer aussi, que je ne suis point non plus du nombre de ceux, à qui mes adversaires pourroient peut-être reprocher, qu'ils ne connoissent point à fond les choses qu'ils entreprennent de justifier. Du reste, je souhaite ardemment pouvoir être de quel-

qu'utilité, & à ceux de mes frères qui ne ſont pas encore parvenus à la perfection de l'Ordre; & à toutes les autres perſonnes qui ne ſont pas de notre ſociété. Car le vœu ſincère de tous les vrais F. M. c'eſt que les portes de notre ſanctuaire puiſſent être ouvertes, que nous ſoyons tous connus tels que nous ſommes, & que tous nos ſemblables puiſſent partager notre bonheur. J'ai fréquenté long-tems toutes ſortes de perſonnes, ſoit dans l'Ordre, ſoit hors de l'Ordre, & j'ai appris par là à éloigner de moi tout eſprit de paſſion & de précipitation; j'eſpère donc pouvoir en entreprendre de ſang-froid l'Apologie, & rendre à la vérité le témoignage que je lui dois.

De l'ancienneté des myſtères.

DÈS les tems les plus reculés dont l'hiſtoire faſſe mention, il y avoit des ſecrets ou myſtères qui étoient en grande vénération chez tous les peuples. La plûpart de ces myſtères tiroient leur origine des Égyptiens, qui, ſelon les ſavans les plus éclairés, ont ſurpaſſé en ſcience tous les autres peuples de l'Antiquité. On célébroit des myſtères à Saïs, à Memphis, à Thèbes & dans d'autres villes de l'Égypte ; & les prêtres étoient les ſeuls à qui ils fuſſent confiés. Le peuple ne ſavoit rien de tout ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur du Temple, & il ne ſoupçonnoit point que ſes prêtres, qui gardoient ſur leurs myſtères le ſilence le plus ſacré ; s'en ſerviſſent, comme d'un voile, pour couvrir les crimes qu'ils commettoient dans le Temple. Pourquoi ces ſoupçons ne vinrent-ils point dans l'eſprit de ces peuples ? c'eſt que les miniſtres de la

religion étoient les dépoſitaires de ces myſtères. Nous ſavons très-peu de choſe de ces tems reculés; mais le peu que nous en ont appris les auteurs profanes, ſuffira pour nous donner quelques lumières.

Les myſtères n'étoient pas confiés indiſtinctement à tous les prêtres; ils étoient obligés de ſe ſoumettre à des épreuves rigoureuſes, avant que d'être admis ſeulement à la connoiſſance des hiéroglyphes qui renfermoient ces ſecrets, & de paſſer enſuite par divers autres degrés, pour parvenir à la connoiſſance parfaite & intérieure. Pythagore après s'être ſoumis, comme les autres philoſophes, à toutes ces épreuves; éprouva lui-même ceux qui le choiſirent pour maître, & les aſſujettit à un ſilence très-long & très-rigoureux. Étoit-ce la jalouſie, étoit-ce la crainte de dévoiler légérement les horreurs qui étoient cachées ſous ces myſtères, qui engageoit les philoſophes à faire obſerver dans leurs écoles ces épreuves rigoureuſes? je crois plutôt que c'étoit la

prudence qui leur inſpiroit d'en agir ainſi, comme elle inſpira à Héraclyte de dépoſer ſon livre *de la nature* dans le Temple de Diane, afin qu'il ne pût être lu que par des gens raiſonnables & intelligens (a). C'eſt dans ces écoles myſtérieuſes que Thalès l'un des plus grands philoſophes de l'ancienne Grèce, acquit les connoiſſances qu'il avoit de Dieu & de la nature; c'eſt dans cette ſource qu'il puiſa les ſciences de l'Aſtronomie, des Mathématiques; c'eſt là que Démocrite apprit toutes ces ſciences qui lui acquirent une ſi grande réputation parmi les Grecs; c'eſt là qu'il ſe rendit ſi célèbre dans la Morale, les Mathématiques, la Médecine, & dans la ſcience de la nature. Un grand nombre d'autres perſonnages illuſtres furent initiés à ces myſtères, & l'Écriture-Sainte dit de Moïſe lui-même, qu'il fut inſtruit dans toutes les ſciences des Égyptiens (b). Si nous penſons à toutes les connoiſſances que l'on puiſoit

(a) Diogènes Laërce dans la vie d'Héraclyte.
(b) Act. 7, 22.

dans ces écoles ſecrètes, nous pourrons préſumer avec fondement, que ces hiéroglyphes étoient un voile ſous lequel les philoſophes, ſelon la façon de penſer de ces tems reculés, cachoient ſagement ces ſciences aux yeux du vulgaire ; & que Iſis, Oſiris, Horus, Neitha, Phthas, Typhon, Thoth & pluſieurs autres que le peuple adoroit comme autant de Divinités, étoient des emblèmes myſtérieuſes qui cachoient un ſens tout différent de celui qu'elles paroiſſoient offrir (a).

Les Grecs avoient auſſi leurs myſtères, tels que ceux de Delphes ; & particulièrement ceux de Cérès à Éleuſis ; & ſi ces myſtères n'étoient pas exactement les mêmes que ceux des Égyptiens, ils leur reſſembloient du moins en grande partie, & tiroient d'eux leur première origine. Tous ces ſecrets étoient gardés ſous le ſceau du ſilence, & l'on dit qu'Orphée ne fut foudroyé par Jupiter, que pour les avoir révélés aux

(a) Jablonsky Pantheon Egyptiorum, & St. Auguſtin de Civitate Dei lib. 8. cap. 5.

profanes (a). Pauſanias qui rapporte ce fait, dit au même endroit, en parlant du Temple de Cérès (b) : *Je voudrois bien raconter par ordre, tout ce que j'ai vu à Athènes dans le Temple de Cérès ; mais un ſonge que j'ai eu, & que je regarde comme un avertiſſement des Dieux, m'empêche de révéler ces myſtères. Je vais donc dire des choſes d'une autre nature, & qu'on peut faire connoître à tout le monde.* Je ne puis m'empêcher de rapporter à cette occaſion un trait qui regarde le fameux poëte tragique Eſchyle : il fut accuſé par les Athéniens d'avoir trahi les myſtères d'Éleuſis dans ces paroles (c) :

— — οὐκ ἐκ τῶν δ' ἐγὼ
Δισσοὺς τυράννους ἐκπεσόντας ἠθόμην ;
Τρίτον δὲ τὸν νῦν τυραννοῦντ' ἐπόψομαι
Ἄιχιζα καὶ τάχιστα (d).

(a) Pauſanias in Boeoticis cap. 30.
(b) Pauſ. in Atticis cap. 14.
(c) Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, tom. 18. p. 20. tom. 23. p. 266.
(d) Prometh. vinctus, v. 955.

Or

Or quelle trahiſon auroit-il pu y avoir dans ces paroles, ſi ces ſecrets n'euſſent pas conſiſté dans une connoiſſance particulière de la Divinité que le peuple adoroit, & dont les initiés avoient une idée toute différente? On pourroit trouver encore dans cette tragédie, & dans pluſieurs hymnes d'Orphée, un grand nombre de paſſages plus remarquables que celui-ci. Mais il n'eſt pas queſtion de faire ici cette recherche. J'en ai dit aſſez pour faire remarquer que ces myſtères rouloient principalement ſur des connoiſſances particulières de l'unité de Dieu, de l'immortalité de l'ame, des récompenſes & des châtimens de l'autre vie &c. (a)

(a) Voyez Will. Warburtons divin legation of Moyſe, vol. 1. p. 131-252.

Sentimens des anciens ſur les myſtères.

LES myſtères des anciens formoient la partie la plus grande, & même la plus eſſentielle de leur religion ; & quoiqu'ils n'appartinſſent pas tous à cette religion, on les reſpectoit cependant tous également. Les plus grands eſprits, tels qu'Oenomaus dont parle Euſébe (a), & pluſieurs autres philoſophes Épycuriens ou Cyniques, qui ne rougiſſoient pas de tourner en ridicule les contes que le peuple faiſoit ſur les Dieux, les cérémonies des ſacrifices, & les Oracles qui ſe rendoient dans toute la terre ; reſpectoient cependant les myſtères, & les regardoient comme le fondement & la ſource unique & vraie de la religion qui eſt au-deſſus de l'intelligence du vulgaire ; & comme les ſeuls dépoſitaires des principes purs de la vraie morale des peuples. L'endroit où les myſtères étoient conſervès, les

(a) V. Euſebium de præparatione Evangelica.

prêtres qui en étoient les dépositaires, les cérémonies qui se faisoient à leur célébration, dont l'extérieur étoit exposé, dans quelques circonstances publiques, aux yeux des profanes, leur attiroient déjà du respect & de la considération. L'opinion où étoient les anciens Grecs, que les mystères de Cérès à Éleusis réformoient les mœurs, & procuroient aux hommes le bonheur certain d'une vie future; étoit une raison suffisante, selon les anciens historiens, pour engager les plus grands hommes de la Grèce & de Rome à tâcher de s'y faire initier : mais un Épycurien, un Cynique, un Péripatéticien, & tant d'autres qui s'embarassoient fort-peu de la religion, de ses cérémonies les plus solemnelles, & des Oracles les plus respectés; auroient sans doute rejetté ces mystères comme ils rejettoient les autres préjugés populaires; ils les auroient regardés comme des niaiseries inventées par les prêtres, si, après leur initiation, ils n'eussent été convaincus de leur utilité.

Or ils les ont pourtant respectés. Les mauvais exemples même de plusieurs initiés, qui, comme Alcibiade vécurent dans le déréglement après leur initiation; ne purent porter atteinte au respect que l'on avoit pour ces mystères: ce qui prouve que, dans ces tems-là, on savoit mieux qu'à présent faire une distinction entre les vices des hommes, & ceux des sociétés dont ils sont les membres. Je me contenterai de rapporter ici ce que Ciceron pensoit de ces mystères, lui qui, comme on sait, n'étoit point du tout crédule; mais qui au contraire, dans tous ses ouvrages philosophiques, saisissoit par-tout l'occasion de tourner en ridicule, les contes que le peuple faisoit sur les Dieux, les Augures, & tout ce qui concernoit la religion; quoiqu'il fût revêtu lui-même des premières charges de la religion & de l'état. Avec quel respect ne parloit-il pas des mystères? Lui & Pomponius son ami, s'étoient faits initier; ils avoient donc des connoissances suffisantes pour porter un jugement sur cette matière.

Athènes, dit Ciceron, *a produit un grand nombre de choſes excellentes, divines, & utiles au genre humain ; mais jamais elle n'inventa rien de plus excellent que les myſtères : ce ſont les myſtères qui nous ont rendu doux & humains, de ſauvages & inhumains que nous étions auparavant. L'initiation a été réellement pour nous comme le commencement d'une vie nouvelle, & nous y avons appris, non-ſeulement à vivre avec joie, mais encore à mourir tranquillement dans l'eſpérance d'un avenir plus heureux.*

Telle fut l'idée qu'on eut des myſtères juſqu'à ce que la religion chrétienne eut écraſé celle des payens. Les myſtères furent alors enſevelis ſous les ruines de leurs Temples. Mais quelle étoit l'opinion des premiers chrétiens ſur ces myſtères des payens ? ces voiles épais ne ſervoient point, ſelon eux, à couvrir l'impoſture & la charlatanerie des prêtres ; ils croyoient plutôt que ces myſtères ſacrés conſiſtoient dans des mœurs & des uſages honteux, conſacrés au ſervice

horrible des dèmons. Ils étoient conſacrés à certaines Divinités ; on entendoit parler de ſacrifices, de purifications, d'initiations, d'épreuves ; puis de vœux & de promeſſes rigoureuſes : c'en étoit aſſez pour accuſer ces initiations de ſuperſtitions déteſtables, de cérémonies diaboliques qui ſe cachoient ſous le voile des myſtères, & que l'on avoit ſoin de dérober à la connoiſſance du public par le moyen des épreuves, des vœux & des promeſſes. Dans quelques ſanctuaires, les parties de la génération de l'un & de l'autre ſexe devoient être ſuſpendues à la voûte, & on les montroit aux initiés. N'étoit-il pas naturel de croire, que ces endroits étoient conſacrés à l'impudicité, & à tous les vices de l'impureté ? Je rougirois ſi j'étois obligé de rapporter la moindre partie de ce que St. Clément d'Alexandrie raconte, avec les détails les plus circonſtanciés, des myſtères de Bacchus, & qu'il n'appuie que ſur des ouï-dire. La figure indécente que les Égyptiens montroient à

la fête des Pamalies, dont la forme eſt ainſi repréſentée dans les monumens,

& que Plutarque appelle (a) ἀιδοῖον τρίπλάσιον, avoit un tout autre ſens que celui qu'elle paroiſſoit offrir d'abord. C'étoit un ſimple hiéroglyphe qui ſignifioit la vertu formatrice & génératrice de la nature, comme l'atteſtent Diodore de Sicile, Plutarque, Macrobe & pluſieurs autres ſavans de l'antiquité. À qui faudra-t-il ajouter foi, ou à ceux qui jugent d'après des bruits vagues & des préjugés qui prennent leur ſource dans le zèle d'une dévotion outrée; ou bien au témoignage des anciens qui étoient eux-mêmes initiés dans ces myſtères, & qui nous en donnent les idées les plus raiſonnables & les plus avantageuſes? Le Chriſtianiſme, la plus reſpectable de toutes les religions, éprouva auſſi le même ſort au commencement de ſon établiſſement; les perſécutions ſous leſquelles vivoient les premiers chrétiens, & pluſieurs autres raiſons

(a) De Iſide et Oſiride.

les obligeoient de tenir leurs assemblées pendant la nuit, dans des endroits retirés, & de se servir de la loi sacrée du silence pour en dérober la connoissance. Tertullien & plusieurs autres savans auteurs de ces tems, nous ont conservé plusieurs particularités remarquables sur ces assemblées. Minutius Félix rapporte qu'on s'y donnoit le baiser fraternel en signe de paix & d'union. Qu'est-ce que les payens les plus déraisonnables pensoient de ces assemblées nocturnes des chrétiens? Les ténèbres pendant lesquelles on les tenoit, faisoient soupçonner qu'il s'y passoit des actions honteuses. Les Agapes (a) passoient pour des repas où régnoient la joie & la bonne chère; & comme on entendoit parler de chair & de sang dans les mystères du Sauveur, on osa accuser les chrétiens d'égorger un enfant, & de se repaître inhumainement de sa chair & de son sang! (b)

(a) *Tertull. Apologet.* cap. 39. Coenulas nostras, praeterquam sceleris infames, ut prodigas quoque sugillatis.

(b) Theophyl. ad Autolyc. — Καὶ τὸ ἀθεώτατον, καὶ ὠμότατον πασῶν συμφορῶν ἀνθρωπίνην ἐφάπτεσθαι ἡμᾶς. Lib. 3. p. 119.

Les préjugés contraires à l'humanité, lorsqu'ils ſont joints à l'ignorance, peuvent produire les opinions les plus abſurdes. Je crois que les anciens qui n'étoient pas initiés aux myſtères, ne pouvoient en porter un jugement ſur de tels fondements ; puiſque l'ignorance pouvoit les induire en erreur. Je crois même qu'ils ne pouvoient pas raiſonnablement chercher à les pénétrer, puiſque, hors de l'initiation, ils n'avoient aucun droit de chercher à les connoître. (*Pauſan. Attic. cap.* 38). Un homme raiſonnable examine tout avec la plus grande attention avant que d'oſer porter ſon jugement, & s'il ne lui eſt pas poſſible de faire cet examen ſévère ; il a trop de fermeté pour ſe laiſſer entraîner par les jugemens des autres hommes, trop d'humanité pour porter un jugement desavantageux des choſes qu'il ne connoît pas : enfin il n'eſt pas plus porté à les défendre qu'à les condamner.

Comparaiſon des myſtères des anciens avec les ſecrets des F. M.

JE ne prétends pas ſoutenir ici qu'il y ait une reſſemblance parfaite entre les myſtères des anciens & les ſecrets des F. M. Mes frères ſeroient peut-être fondés à me dire que notre ſociété eſt tout-à-fait différente; & qu'on ne peut faire aucune comparaiſon entre nos myſtères & les hiéroglyphes des Égyptiens, des Grecs, des Romains & des autres peuples. Cependant il y a entre les uns & les autres un certain rapport dont je pourrai faire uſage. Nos ſecrets, comme les myſtères des anciens, ſont cachés ſous des ténèbres épaiſſes à ceux qui n'y ſont pas initiés. Tel étoit le voile qui couvroit les myſtères des Égyptiens, des Grecs & des Romains; tel étoit celui qui couvroit les myſtères des premiers chrétiens, du moins, auſſi long-tems que les grandes vérités de la religion furent des myſtères dont on étoit

obligé de cacher l'extérieur aux payens, & l'intérieur à ceux d'entre les chrétiens qu'on nommoit Cathécumènes. Celui qui s'approche de nous doit garder un ſilence profond ſur tout ce qu'il a vu, entendu, éprouvé; & ce ſilence lui eſt impoſé bien avant qu'on lui donne quelque connoiſſance de l'Ordre. De là naiſſent dans ſon eſprit la prudence, la circonſpection, & une défiance fondée ſur la ſageſſe. Ce n'eſt que pas à pas que nous le conduiſons à la perfection du ſecret, & parmi un grand nombre de F. M. il n'y en a que très-peu qui parviennent à une connoiſſance entière & parfaite; quoique, dès le premier pas qu'ils ont fait dans l'Ordre, ils ayent été perſuadés du bien, de la vertu, de l'utilité & de l'innocence de la ſociété. On apprend enſuite à connoître le caractère des perſonnes, par une longue expérience, & par la répétition fréquente des diverſes épreuves; mais le cœur n'a encore que trop ſouvent des replis cachés qui échappent à toute l'exactitude de ces précautions &

de ces recherches. Même au milieu de l'Ordre, il y a des détours pour écarter des vrais ſecrets, ceux qui en ſont indignes; de même que les anciens en avoient au milieu de leurs ſanctuaires, pour donner le change à ceux qui n'étoient pas dignes de participer aux vrais myſtères. Quelles pratiques extraordinaires, diront peut-être la plupart de mes lecteurs? Nous avons lu tant de diſcours, & d'autres ouvrages de F. M. qui ſe flattent tous d'être dans la lumière! Eſt-ce qu'il y a des ténèbres au milieu de la lumière? Que mes lecteurs me permettent de leur expliquer mon idée par une comparaiſon. Notre Ordre reſſemble à un cercle parfait; tous les membres ſont dans l'intérieur de ce cercle; pluſieurs, & même la plus grande partie, paſſent ſucceſſivement d'un côté de la circonférence à l'autre; il n'y en a qu'un très-petit nombre qui parviennent au centre; parce que tous les autres, étant éloignés de ce centre, ne prennent pas le droit chemin qui y conduit. Tels ſont les

rapports ſous leſquels on peut conſidérer notre Ordre, & qu'on pourroit auſſi appliquer aux myſtères des anciens. Si le tems & les bornes de cet ouvrage me le permettoient, je pourrois montrer encore d'une manière plus étendue, le rapport étroit qui ſe trouve entre les myſtères des anciens & les nôtres ; je me contenterai de dire que puiſque les plus grands, les plus ſages, les plus ſavans hommes de l'antiquité ont reſpecté leurs myſtères ; nos contemporains ne devroient pas condamner les nôtres. Et ſi les premiers, cachés ſous le voile de l'idolatrie, & confiés à ſes prêtres impoſteurs, ne s'en ſont pas moins attiré les reſpects de ceux mêmes qui ne croyoient point à la religion payenne ; les nôtres, qui n'ont pas l'avantage d'être ſous la protection de la religion, ne devroient pas pour cela être ſuſpects ; & on devroit du moins les juger d'une manière conforme à la juſtice & à l'humanité.

Je vais maintenant, examiner, les unes après les autres, toutes les objections que

l'on fait contre les F. M.; je tâcherai de défendre notre Ordre, & de lui concilier l'approbation de quelques-uns de mes lecteurs.

Première objection.

La première objection qu'on nous fait, eſt tirée du ſoin que nous prenons de cacher nos ſecrets. *Si vos ſecrets ſont bons & utiles*, nous dit-on, *faites-en part à l'univers : comme hommes, vous êtes obligés de communiquer à vos ſemblables, les choſes utiles qui ſont dans votre ſociété, les connoiſſances merveilleuſes que vous y acquérez : ſi vous ne le faites pas, ſi vous cachez avec tant de ſoin ces ſecrets ; il faut donc, ou que vous agiſſiez contre les devoirs & les obligations de l'humanité, ou que vos ſecrets contiennent des choſes mauvaiſes & dangereuſes.* Quelques-uns tournent contre nous les paroles de J. C. en nous diſant : *Celui qui fait le mal hait la lumière ; & il ne cherche point la lumière, pour éviter la punition de ſes mauvaiſes actions.* (a)

(a) St. Jean 3, 20.

Si j'étois verſé dans l'Écriture-Sainte, & que je n'euſſe pas trop de reſpect pour la révélation pour oſer l'employer à ma défenſe, je pourrois aiſément oppoſer d'autres paſſages de l'Écriture à ceux de mes adverſaires ; mais j'aime mieux en revenir à la première propoſition. Cette objection eſt ſpécieuſe, & elle m'a ſouvent été faite par pluſieurs de mes amis qui n'étoient pas de l'Ordre, & qui me plaignoient d'en être. Mais elle eſt fondée ſur des principes peu ſolides, & n'a d'autre fondement que cette ſentence commune & fauſſe : *Omnia bona ſunt communicabilia.* Je ſuis bien éloigné de nier que tout homme ne ſoit obligé de communiquer à ſes concitoyens, tout ce qui peut élever leurs idées, & les rendre meilleurs ou plus heureux : mais, pour cela, il faut néceſſairement ſuppoſer deux choſes : la première que la choſe que l'on communique au monde lui ſoit toujours avantageuſe, & la ſeconde que le monde veuille réellement recevoir la commu-

nication de cette choſe. Il y a des choſes qui ne ſont bonnes que pendant le tems qu'elles ſont peu connues ; dès qu'elles deviennent publiques elles perdent tout leur prix, & deviennent même ſouvent nuiſibles. On eſt aſſez juſte pour laiſſer aux Artiſtes la liberté de communiquer ou non leurs découvertes ; ils peuvent jouir tranquillement de l'avantage qu'ils en retirent ; & on ne leur fait jamais un crime de ne pas publier leurs ſecrets. Tant qu'un Artiſte poſſéde ſeul ſon ſecret ; ou qu'il ne l'a confié qu'à condition qu'on n'en feroit part à perſonne, perſonne n'a droit d'exiger qu'il ſoit divulgué. Et ſi, dans ce cas-là, on blame la jalouſie de l'inventeur ; on ſera du moins forcé de rendre juſtice à l'honnêteté & à la probité de ceux qui ne tiennent ce ſecret que ſous la condition du ſilence. Puiſqu'on laiſſe donc à chacun la liberté de garder le ſilence ſur des choſes qui pourroient augmenter les connoiſſances dans les ſciences & dans les arts, & procurer diverſes eſpèces d'avantages à l'humanité ;

à

à combien plus forte raiſon ne devroit-on pas la laiſſer auſſi à ceux dont les découvertes, faites pour être tenues ſecrètes, pourroient nuire ſi elles devenoient publiques ? Eſt-ce qu'il n'y a donc aucun bien qui ne puiſſe dégénérer en abus ? Tant que les biens qui ſont ſur la terre dépendront des hommes, tant qu'ils ſeront ſoumis à la révolution des tems, il n'y en aura jamais aucun, quelque grand, quelque précieux, qu'il puiſſe être ; qui ne puiſſe dégénérer. Plus un bien ſera grand, plus il ſera au-deſſus de la portée de la plupart des hommes, plus auſſi il ſera expoſé à cet inconvénient. Je vais éclaircir mon idée par quelques exemples, & je me figurerai parler à de vrais F. M. Qu'arriveroit-il ſi un Monarque accordoit, dans ſes états, à tous les F. M. une exemption de taxes & d'impôts pour toutes les marchandiſes étrangères qui leur ſeroient adreſſées ? Ne ſeroit-ce pas là une faveur du prince ? Sans doute. Les F. M. ſeroient-ils bien de faire part de cette grâce à tous les citoyens ? Tout bon patriote me

répondra que ce ſeroit un abus de la faveur du prince, & que cela donneroit occaſion à toutes ſortes de déſordres. Qu'arriveroit-il ſi les F. M. vouloient entreprendre d'établir la Religion Chrétienne à Conſtantinople ? Les Chrétiens eux-mêmes ne les regarderoient-ils pas comme des citoyens ſéditieux ? Mais mes adverſaires me diront peut-être que tous ces exemples n'ont pas aſſez de rapport à la queſtion préſente. Eh bien, je vais leur en donner un autre, peut-être aura-t-il le bonheur de leur plaire, parce qu'il ſera plus conforme aux idées de la plupart des hommes. Dans le tems que je n'avois pas encore le bonheur d'être membre de l'Ordre, je cherchois par-tout les occaſions d'acquérir quelques connoiſſances ſur les F. M ; il me tomba dans les mains un livre intitulé *Amuſemens de la ſoirée*, je tombai ſur un chapître qui avoit pour titre *Le ſecret des F. M.* Ma curioſité me le fit parcourir, mais mon étonnement fut bien grand de trouver au lieu d'un ſecret, l'hiſtoire d'un ſouffleur.

J'étudiois alors la Médecine, &, dans ma jeuneſſe, j'avois pris aſſez de connoiſſances dans les livres des meilleurs chymiſtes & des plus habiles métallurgiſtes, pour être convaincu qu'il eſt impoſſible de faire de l'or; quand même on raſſembleroit toutes les drogues qui exiſtent dans toutes les boutiques & laboratoires du monde, & qu'on les feroit paſſer ſucceſſivement par toutes les ſolutions, coagulations, diſtilations, réverbérations, calcinations, rectifications, & toutes autres opérations quelconques inventées ou à inventer par tous les chymiſtes du monde; quand en tireroit la quinteſſence & la matière première: je ne pouvois donc aſſez m'étonner de ce que ce prétendu ſecret conſiſtoit dans cette folie, & je commençai à plaindre les F. M. de s'occuper de pareilles vétilles. J'appris, par la ſuite, que la Maçonnerie conſiſtoit dans tout autre choſe; mais je vis cependant qu'il y avoit quelques gens qui nous attribuoient le ſecret de faire de l'or. Eh bien, ſuppoſons que ce ſoit là le ſecret des

F. M., feroient-ils bien de le rendre public ? j'entends déjà une foule de gens affamés me crier tous enſemble, que c'eſt une cruauté de cacher un ſecret auſſi précieux. Combien de gens la pauvreté & l'indigence n'ont elles pas plongés dans les vices & dans les crimes les plus atroces !

Magnum pauperies opprobrium jubet
Quidvis facere & pati,
Virtutiſque viam deſerit arduæ.

Quelle quantité d'établiſſemens pieux ne pourroit-on pas faire, pour la gloire de Dieu, pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & pour une infinité d'autres œuvres de charité ! On n'entendroit plus les gémiſſemens des pauvres & des indigens, l'abondance couleroit de toutes parts, le tems heureux de Saturne feroit de nouveau le bonheur de la terre, plus de ſervitude, plus d'eſclavage, tous les hommes ſeroient égaux. Heureux, mais barbares F. M. qui nous cachez ce ſecret divin ! Vous ſeriez les Dieux de la terre ſi vous conſentiez à le dévoiler !

Suppoſons que le vulgaire ignorant eut raiſon de parler ainſi ; les F. M. ſe laiſſent toucher, ils répandent dans tout l'univers ce précieux ſecret, tout le monde fait de l'or. Avec quelle rapidité ce préſent ſi précieux, qui faiſoit il n'y a qu'un inſtant l'objet de tous les vœux, ne change-t-il pas de nature ? Il devient un des plus cruels fléaux de l'humanité. Les rois deſcendent de leurs trônes, les ſciences ſe perdent dans l'oubli, le commerce s'anéantit, perſonne ne s'embaraſſe plus de ſecourir ſon prochain ; l'agriculture eſt négligée, tout ce que l'on touche devient or, les oreilles de Midas croiſſent de tous côtés ; & l'humanité dégénère juſqu'à la nature de la bête féroce. Ah pourquoi n'ont-ils pas gardé pour eux ce ſecret funeſte ? Tant qu'il n'a été connu que d'un petit nombre de perſonnes, ils pouvoient s'en ſervir pour faire beaucoup de bien ; c'étoit un remède lorſqu'il étoit entre les mains de quelques perſonnes, c'eſt le plus dangereux des poiſons depuis qu'il eſt au

pouvoir de tout le monde. Si telle eſt la nature des bonnes choſes, je crois qu'on ne doit pas faire un crime aux F. M. de cacher leur ſecret, quelque puiſſe être ſon utilité & ſa nature; il faut bien plutôt les regarder comme des gens ſages, pleins de probité & d'humanité, s'ils le cachent avec ſoin; parce qu'ils peuvent être perſuadés qu'il perdroit tout ſon prix, & qu'il deviendroit même nuiſible s'il étoit publié; & que d'ailleurs aucun homme raiſonnable n'a droit de ſoupçonner qu'il renferme quelque choſe de mauvais. Mais quand même les F.M. ſeroient certains que leur ſecret ne perdroit rien de ſon prix par la publicité, & qu'il ne deviendroit point nuiſible à l'humanité; l'expérience m'a cependant convaincu, qu'il n'y auroit qu'un petit nombre d'hommes qui conſentiroient à en profiter. Nous éprouvons nous-mêmes cette difficulté de la part de ceux qui ſe trouvent parmi nous. Il y en a qui touchent à la perfection de l'Ordre, mais qui reculent, ſoit parce qu'ils n'ont pas aſſez de

courage ou de vertu, ſoit parcequ'ils ſe croyent trop foibles pour pouvoir aller plus avant. Mais c'eſt aſſez parler ſur cette première objection; paſſons à la ſeconde qui roule ſur cette queſtion: Faut-il tolérer dans un état l'Ordre des F. M?

Deuxième objection.

Selon le droit, nous dit-on, *il ne doit y avoir dans un état aucune ſociété qui ait des ſecrets, & une conſtitution intérieure dont les Magiſtrats ne peuvent avoir aucune connoiſſance. C'eſt ce qu'on appelle un état dans l'état*, (Status in ſtatu) *la ſureté publique a dicté la loi qui autoriſe le Magiſtrat à juger toutes les ſociétés, ſuivant le rapport qu'elles ont avec le ſalut public, & à détruire toutes celles qui n'y ſont pas conformes: or vous cachez aux Magiſtrats les ſecrets de votre ſociété, vous avez vos réglemens & vos loix particulières: vous êtes donc un état dans l'état; vous êtes donc des gens dangereux; & il faut, en bonne politique, vous*

bannir des états. Telles ſont les raiſons dont ſe ſert un anonyme pour défendre un décret porté contre les F. M. par un conſeil ſupérieur de Danzig (a).

Sans me mêler dans cette diſcuſſion qui ne fait pas trop d'honneur aux deux partis, je tâcherai cependant de détruire cette objection. C'eſt une des plus dangereuſes pour nous, je dirois même qu'elle cache un poiſon ſecret, ſi elle n'étoit faite quelquefois par des perſonnes, qui, ſans aucune méchanceté, & ſans être animés d'un eſprit de perſécution injuſte, cherchent ſeulement à engager les ſouverains à veiller ſur nous, à cauſe de la ſureté de leurs états. Je demanderai d'abord; qu'eſt-ce que c'eſt qu'un état dans l'état? Selon le droit, c'eſt une ſociété dont les membres n'étant point attachés à l'état, ont entr'eux une conſtitution & des profes-

(a) Ce livre écrit en Allemand eſt intitulé : Preuves contre les F. M. par leſquelles on ſera convaincu que cette ſocieté, eſt non ſeulement ſuperflue, mais encore dangereuſe, nuiſible, & digne d'être interdite. Pour la défenſe de l'Edit du Conſeil de Danzig du 3 Octobre 1763.

ſions particulières qui ne leur ſont point communes avec les autres citoyens, & ſont ſoumis à une puiſſance particulière indépendante de l'état & de ſes Magiſtrats, quoi qu'ils vivent au milieu de l'état. Telle eſt l'idée ſage que le Parlement de Paris a eue d'un état dans l'état, lorſqu'il fut queſtion de l'affaire des Jéſuites, & c'eſt d'après cette définition qu'il ſupprima cet ordre dans tout le royaume. Ils étoient eccléſiaſtiques, mais ils formoient un ordre à part, ils faiſoient un commerce, & toutes ſortes de trafics ſecrets, ſans en avoir obtenu la permiſſion du gouvernement, ſans être pour cela unis par aucun lien avec les autres citoyens; ils vivoient en France, & ils ne reconnoiſſoient pour juges, pas même dans leurs plus petites affaires, ni les évêques, ni le Parlement, ni le Roi; mais ſeulement le Général de leur ordre qui réſidoit à Rome. Quel rapport tout cela a-t-il avec les F. M? Quelle différence n'y a-t-il pas entre les Jéſuites & notre ſociété? Notre Ordre eſt compoſé de perſon-

nes de toutes ſortes d'états & profeſſions, qui ont le caractère d'honnêtes gens, & qui ſont bons citoyens & bons chrétiens. Ils ne ceſſent point d'être l'un & l'autre en entrant dans l'Ordre ; ils reſtent attachés comme auparavant au reſte des citoyens par les liens de la ſociété ; ils conſervent leur état, leurs emplois, leurs charges & profeſſions ; & nous les encourageons, les obligeons même de la manière la plus ſolennelle à remplir tous les devoirs qu'ils ont déjà contractés. Nous n'avons, nous n'exerçons aucune profeſſion, aucun commerce, aucun art particuliers ; il eſt vrai que nous avons des uſages & une conſtitution particulière dans nos Loges ; mais faut-il s'en étonner ? Eſt-il une ſeule ſociété, de quelque nature qu'elle ſoit, qui puiſſe ſubſiſter ſans réglemens & ſans loix ; & ces réglemens & ces loix peuvent-ils ſubſiſter eux-mêmes, ſans ſupérieurs qui tiennent la main à leur exécution. Mais quoique nous nous croyons obligés de remplir auſſi hors

de la Loge les devoirs, qui nous ſont dictés, par les loix de la vertu & de l'humanité, on n'a pourtant jamais vu de F. M. qui ait refuſé de ſe ſoumettre à la juriſdiction de l'état. L'amitié & le reſpect auxquels nous ſommes obligés les uns envers les autres nous accompagnent par-tout; mais hors de la Loge, toute différence & toute ſubordination diſparoiſſent: & l'on n'a jamais vu un F.M. qui ait refuſé de comparoître au tribunal d'un Magiſtrat légitime; ou qui ait penſé à appeller de ſon jugement au Maître de ſa Loge, ou au Grand-Maître de l'Ordre; quelque puiſſant que fût ce Grand-Maître, fût-il même la première perſonne de l'état. Il y a quelques années que l'on ſoupçonna à Vienne, que nos frères machinoient dans leurs Loges des choſes nuiſibles & dangereuſes à l'état, & y commettoient toutes ſortes d'impiétés. On envoya un corps de ſoldats pour environner la Loge. Un frère qui n'étoit pas ce jour-là en Loge vint en donner avis aux F. M. un quart d'heure avant l'arrivée des

ſoldats. Quel parti prendront les F. M? s'ils euſſent été des criminels condamnés d'avance par leur propre conſcience, ils auroient pris ſur le champ le parti de la fuite; & ils avoient encore le tems & les moyens de le faire; ou bien ils ſe ſeroient préparés à faire réſiſtance : ils ne firent rien de tout cela; ils attendirent tranquillement les ſoldats qui ne furent pas peu étonnés de trouver dans la Loge l'Empereur François I. Tous les F. M. parmi leſquels il y avoit pluſieurs Miniſtres d'état & pluſieurs Officiers généraux, remirent leurs épées aux ſoldats, & témoignèrent par là le reſpect qu'ils portoient au Magiſtrat en qualité de citoyens & de ſujets fidelles. Je pourrois rapporter pluſieurs faits de cette nature qui ſe ſont paſſés en France, en Angleterre, & dans les autres pays que j'ai parcourus; mais cet exemple doit ſuffire pour confondre nos ennemis; & d'ailleurs ce n'eſt pas la coutume des F. M. de faire parade de l'obſervation des devoirs qui ſont d'une obligation auſſi indiſpenſable.

Mais vous avez des ſecrets dont le gouvernement ne peut avoir aucune connoiſſance. Sans doute nous avons des ſecrets que nous cachons avec ſoin à tous ceux qui ne ſont pas de l'Ordre; mais s'enſuit-il de là que ces ſecrets ſoient dangereux pour l'état? Eſt-ce que les ſecrets des anciens n'étoient pas dans le même cas? Perſonne cependant ni à Athènes, ni à Rome ne fut inquiété à cauſe de ces ſecrets. Eſt-ce que la primitive Égliſe n'avoit pas auſſi ſes ſecrets? Et quel ſoin ne prenoit-on pas pour en dérober la connoiſſance! *Nous célébrons nos myſtères*, dit St. Jean Chryſoſtome, *lorſque nos portes ſont bien fermées, & que nous ſommes bien éloignés de tous ceux qui n'y ſont pas initiés* (a). Nous ne voyons cependant pas qu'on ait jamais fait aux Chrétiens un crime d'état de ce ſilence ſur leurs myſtères. L'ordre monaſtique de St. Baſyle dans l'Égliſe grecque, eſt encore aujourd'hui dans le même cas.

(a) Homil. 23. in Matth. p. 236. & Homil. 24. p. 288. Edition de Francf.

La profeſſion de ces moines eſt une cérémonie ſecrète à la quelle les prêtres qui ne ſont pas de l'ordre, & à plus forte raiſon les laïques, ne peuvent pas être préſens. Ils ont des ſecrets qui, ſelon les plus habiles eccléſiaſtiques ſéculiers de cette croyance, ne ſont connus que deux ſeuls. Eſt-ce que l'état ſoupçonne, pour cela, que ces ſecrets puiſſent lui être préjudiciables? Ou bien ſeroit-ce que le caractère d'eccléſiaſtique les mettroit à l'abri de ce ſoupçon? Mais ne voit-on pas dans l'hiſtoire une infinité d'exemples, de troubles civils qui ont été excités par des prêtres? Il n'y a donc que nos ſecrets qui puiſſent paroître dangereux à l'état, parce que nous ſommes des citoyens paiſibles, qui reconnoiſſons l'autorité des Magiſtrats, & qui nous y ſoumettons. Quelle contradiction ſingulière! D'anciennes coutumes ont conſervé dans quelques communautés & quelques corps de métiers, des ſecrets pour les maîtres & pour les compagnons, qui ne ſont connus que d'eux ſeuls,

ſur leſquels ils gardent un ſilence inviolable, & qu'ils ne révéleroient pas quand on leur préſenteroit la mort. Mais jamais les états n'ont tourmenté ces citoyens pour cette raiſon, jamais ils n'ont ſoupçonné de trahiſon des ſujets qui rempliſſoient leurs devoirs avec fidélité. Peut-être pourroit-on avoir une raiſon apparente de former contre nous des ſoupçons deſavantageux, ſi nous refuſions l'entrée de notre ſociété à ceux qui ſont à la tête des gouvernemens & même des états. Mais cette objection tombe d'elle-même, puiſque notre Ordre a le bonheur de poſſéder dans ſon ſein non-ſeulement des Miniſtres d'état, mais même des Rois & des Princes ſouverains, qui ſont parvenus à la connoiſſance parfaite de ſes myſtères, & qui ont donné des preuves convaincantes de l'opinion qu'ils en ont, en le comblant de faveurs & de bienfaits. Il eſt poſſible, comme je l'ai déjà remarqué, que l'on s'écarte volontairement du centre, ou bien qu'on s'en éloigne par quelque paſſion

particulière ; mais il eſt impoſſible, parmi nous, qu'on puiſſe rencontrer quelqu'obſtacle extérieur qui empêche d'y parvenir. Si nos ennemis ne veulent pas ſe ſoumettre à l'initiation que n'ont pas dédaignée les Dieux de la terre ; s'ils rejettent cette voie pour s'aſſurer de l'innocence de notre Ordre, & chaſſer de leurs eſprits les ſoupçons deſavantageux qu'ils ont formés contre nous ; eh bien, qu'ils uſent contre les F. M. de la puiſſance qu'ils ont entre les mains ! S'ils ne ſont pas du nombre de ceux que les F. M. regardent comme l'horreur du genre humain, c'eſt-à dire s'ils ne ſont pas du nombre de ces inquiſiteurs que la curioſité & la barbarie excitent à élever des *Auto dà fé* affreux autour de l'innocence ; s'ils n'exigent pas que l'on contente leur curioſité en répondant à leurs queſtions ſur le ſecret : qu'ils interrogent les F. M. qu'ils leur demandent : Votre ſociété eſt-elle oppoſée à l'état ? Vous eſt-il permis de mal parler des Magiſtrats & de leur réſiſter ? Avez-vous quelque choſe dans vos uſages,

dans

dans vos obligations qui ſoit médiatement ou immédiatement oppoſé au Gouvernement? Profeſſez-vous une autre religion que la religion dominante de votre pays, que celle dans laquelle vous êtes nés? Mépriſez-vous la Divinité & le culte qu'on lui rend dans l'état dont vous êtes ſujets? Avez-vous dans votre Ordre quelques principes contraires aux bonnes mœurs? Qu'ils leur demandent enfin tout ce qu'on peut demander pour l'éclairciſſement de toutes ces queſtions; & il n'eſt point de F. M. honnête homme, qui craigne d'avouer la vérité, de défendre, même au milieu des plus grands tourmens, un Ordre dont il connoit l'innocence, & qui ne faſſe rougir ſes ennemis.

Troiſième objection.

La troiſième objection qu'on fait aux F. M. regarde le ſerment qu'ils exigent d'un nouveau frère lors de ſa réception dans l'Ordre. Nous avons une convention qui nous unit, & cette convention eſt une choſe ſi ſacrée

parmi nous, qu'il n'eſt pas encore venu dans l'idée d'un vrai F. M. de faire rien qui y ſoit contraire. Et c'eſt cette convention que nos adverſaires appellent un ſerment ſi effroyable, qu'aucun Monarque ne pourroit l'exiger de ſes ſujets. *Vous faites un ſerment*, diſent nos adverſaires, *& l'on nous dit que ce ſerment eſt effrayant. Perſonne n'a le droit d'exiger de vous un tel ſerment ſi ce n'eſt le Magiſtrat ou le Souverain. Il faut bien que votre ſecret renferme des choſes criminelles & puniſſables, puiſque vous êtes obligés de vous aſſurer du ſilence par un ſerment ſi affreux; de plus, vous le faites entre les mains de perſonnes qui n'ont le droit ni de l'exiger ni de le recevoir; ce ſerment eſt donc nul, c'eſt un abus criminel du nom de Dieu, & vous pouvez révéler tout, ſans craindre de bleſſer votre conſcience.*

Ce n'eſt pas par la force des expreſſions qu'un ſerment peut devenir effrayant. La Divinité que l'on invoque pour la punition du parjure eſt la ſeule choſe qui puiſſe effrayer. Mais il eſt queſtion ici de ſavoir ſi nous

avons le droit d'exiger ce ſerment ſans y être autoriſés par le Magiſtrat ; ſi le Magiſtrat eſt dans le cas de relever quelqu'un de ce ſerment ; & enfin ſi ce ſerment ſert à cacher des actions criminelles & puniſſables.

Suppoſé que nos adverſaires ayent raiſon d'aſſurer que perſonne n'a droit d'exiger un ſerment ſans y être autoriſé par le Magiſtrat : eſt-ce que toutes les promeſſes, toutes les conventions, que deux parties contractent enſemble ſans nuire à perſonne, peuvent paſſer pour nulles, ſi ces deux parties ne ſe ſont pas auparavant préſentées devant le juge pour lui faire un détail exact de toutes les conditions de leur traité, & lui en demander la confirmation ? Si cela étoit ; aucune promeſſe, aucune convention mutuelle ne ſeroit ſacrée. La confiance & la bonne foi diſparoîtroient, & tous les jours les tribunaux ſeroient entourés d'une foule immenſe. Mais les loix elles-mêmes regardent une convention faite volontairement entre deux perſonnes, comme une choſe ſi ſacrée, qu'on

ne peut y manquer ſans devenir coupable envers elles. La convention que nous formons entre nous n'eſt rien de plus, ſoit qu'on veuille l'appeller ſerment, contract, pacte &c. Mais quand elle conſiſteroit dans un ſerment auſſi ſolennel que le prétendent nos adverſaires; ce ſerment ſeroit-il donc un crime, parce qu'il ne ſeroit point fait en préſence du Magiſtrat? En ce cas-là, quelle conduite criminelle n'auroient pas tenue les premiers Chrétiens, non ſeulement en tenant des aſſemblées contre l'ordre de l'Empereur; (v. Plin. Lett. 43. liv. 10.) mais encore en s'unissant par un ſerment! Car c'eſt là le ſeul ſens que l'on peut donner au paſſage de Pline lorſqu'il dit: *Sacramento ſe obſtringunt*, & l'on ne peut pas entendre ici par ſacrement ce que l'Égliſe entend aujourd'hui par ce mot. Cependant Pline (Liv. 10. epiſt. 97.) bien loin de les blâmer de cette conduite; trouve dans le ſerment ſolennel qui les unit enſemble un motif pour les tolérer; & il ne condamne leurs aſſemblées que parce que Trajan avoit

défendu en général toutes les assemblées par simple précaution politique. Nos adversaires ne pourront point nous objecter que c'étoit des Chrétiens ; car nous pouvons considérer ici l'Église simplement comme société, & dans ses rapports avec les états. Si l'union des Chrétiens considérée sous ce point de vue étoit un crime d'état ; si elle étoit nulle & illégitime parce qu'elle n'étoit pas autorisée par le Magistrat : il est certain que cette conduite ne feroit pas honneur aux premiers Chrétiens dont la société auroit pu subsister sans cela. Mais si cette union étoit légitime ; pourquoi la nôtre ne le seroit-elle pas aussi ? Notre Ordre est établi non-seulement dans des états monarchiques, mais aussi dans des Républiques, & je crois qu'il n'y a aucun gouvernement, de quelqu'espèce qu'il puisse être, qui ait des raisons solides pour s'opposer à un serment qui ne touche à rien de ce qui l'intéresse. Mais ces sortes de sermens & de conventions remontent vers la plus haute antiquité. Qui est-ce qui ne connoît

pas ce que les anciens appelloient *jura-juranda hoſpitalitatis*, *familiæ*, *generis*, *amicitiæ & gladiatorum*, & une infinité d'autres ſermens de cette eſpèce, qui étoient en uſage chez les anciens & qui étoient regardés comme ſacrés & inviolables, quoiqu'ils ne fuſſent pas confirmés par une autorité ſupérieure? Celui qui regarde ces ſortes de conventions, ſermens, ou pactes, comme il voudra les appeller, comme une invention des ſouverains, a certainement des connoiſſances très-bornées, & il faut qu'il ne les ait pas étendues, juſqu'au moyen âge. Pour que les conventions ſoient légitimes, j'ajoûte qu'elles ne doivent renfermer en elles rien de mauvais. Juſqu'ici il n'eſt encore rien parvenu à la connoiſſance de ceux qui ſont hors de l'Ordre, de la promeſſe ſolennelle que nous faiſons. Mais je vais en publier ici une partie après en avoir reçu la permiſſion de mes ſupérieurs. Voici entr'autres choſes ce que nous promettons: *D'être compatiſſans envers tous les hommes, & ſur-tout envers*

nos frères : d'être ſoumis avec reſpect, zèle & fidélité aux Magiſtrats & aux loix du pays où nous vivons ; & de nous conduire en général comme il convient à un vrai F. M. &c. Que doit-on penſer du ſecret des F. M. ſi les membres de cet Ordre s'engagent ſi ſolennellement à être fidelles à la religion & à l'état, & à remplir tous les devoirs que preſcrivent la vertu & l'humanité ? N'eſt-ce pas là préciſément ce que diſoit Pline pour la juſtification & la défenſe des Chrétiens, lorſqu'il s'exprimoit ainſi : *Se ſacramento non in ſcelus aliquod obſtringere, ſed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depoſitum appellati denegarent ?* Peut-on ſoupçonner après cela qu'il y ait parmi eux des ſecrets de trahiſon, de méchanceté & de déréglemens ; & qu'ils confient à leurs membres ces ſortes de ſecrets ? Si cela étoit, s'il leur étoit permis, malgré leur promeſſe ſolennelle, de faire des actions de cette eſpèce ; ils donneroient par là, à ceux qui entrent dans

leur Ordre, la permiſſion de rompre le vœu du ſilence, dès qu'ils leur auroient une fois permis de violer des promeſſes auſſi ſacrées. Et que deviendroit alors le ſecret de l'Ordre ? N'y auroit-il pas déjà long-tems qu'il ſeroit dévoilé à tout le monde ? À quoi ſerviroient toutes les promeſſes que chaque membre fait de remplir tant de devoirs eſſentiels ? Il auroit été plus utile de n'exiger d'eux que la ſeule promeſſe du ſilence. Mais il n'eſt aucune convention, aucuns ſermens, fuſſent-ils mille fois plus grands & plus ſolennels que les nôtres, qui ſoient capables de cacher le mal. Il eſt donc clair que les ſecrets de l'Ordre ne peuvent renfermer ni vices ni crimes ? Si cela eſt, & que les deux parties qui s'uniſſent ainſi ſoient toutes deux libres, la promeſſe des F. M. ne peut être que juſte & valable.

Mais quelqu'un a-t-il le pouvoir de relever de cette promeſſe ? Il n'y a point d'honnête homme qui puiſſe déſirer que quelqu'un lui permette de manquer à ſa parole, dès

qu'il l'a une fois donnée. Nous ne regardons notre promeſſe que comme une eſpèce de profeſſion, comme des vœux ſolennels qui nous obligent à des devoirs permanens. Nous reſſemblons en cela aux autres ordres ſéculiers & réguliers qui ſont toujours obligés de remplir les promeſſes qu'ils ont faites. Il y a certains cas où celui qui a impoſé un devoir à un autre, peut auſſi l'en diſpenſer; mais dans notre Ordre il n'en eſt pas ainſi; ſoit à cauſe de la connexion de pluſieurs devoirs, ſoit auſſi parce que celui avec qui l'on s'engage eſt engagé de la même manière. Je ſuppoſe qu'une puiſſance catholique relevât un F. M. de ſes vœux, & *qu'il fût poſſible* qu'il découvre tout le ſecret; eſt-ce que l'état croiroit avoir un ſujet fidelle dans un homme à qui on auroit une fois perſuadé qu'une promeſſe ſolennelle n'eſt qu'une bagatelle? Peut-être qu'un prêtre ſéditieux le releveroit du ſerment de fidélité qu'il a fait à l'état, & qu'il n'auroit pas honte de trahir

même celui, qui lui auroit enſeigné à être parjure, pour parvenir à la connoiſſance de ſon ſecret.

Quatrième objection.

L'on nous objecte encore que *l'Ordre des F. M. eſt inutile, & qu'il ne ſert de rien à l'état.* Et l'on conclut de là qu'il doit être perſécuté & détruit par les Magiſtrats. La concluſion eſt bien tirée, mais celui qui veut juger de l'utilité & des avantages d'une choſe, doit néceſſairement avoir une connoiſſance ſuffiſante de cette choſe. S'il falloit rejetter comme inutile toutes les choſes dont tous les hommes ne pénétrent pas l'utilité; il reſteroit bien peu de choſe ſur la terre. Les ſourds rejetteroient la muſique, les aveugles les couleurs, & toutes leurs beautés éclatantes, parce qu'ils ne peuvent pas profiter des avantages que ces choſes procurent aux autres hommes. Nous ne ſommes pas aſſez injuſtes envers notre prochain, pour envier aux autres la poſſeſſion de pluſieurs

choſes, parce que nous ne connoiſſons ni l'uſage qu'ils en font ni celui que nous en pourrions faire. Les F. M. ne pourroient-ils pas eſpérer qu'on ne ſera pas plus injuſte à leur égard? Mais non, il n'y a qu'envers eux qu'on veut l'être, & cela par la ſeule raiſon qu'ils gardent un ſi grand ſilence ſur tout ce qui concerne leur ſociété, qu'ils n'ont pas même encore voulu dire de quelle utilité eſt leur ſecret. Si nous diſons à ceux qui ſont hors de nous, les avantages que l'Ordre procure à ſes membres qui ſont auſſi membres de la République; ſi nous faiſons voir ce que leur procure la perfection du ſecret, outre la tranquillité & le contentement intérieur dont ils jouiſſent: ſera-t-on content? Non; ſi nous faiſons des bonnes actions, on ne nous en tient aucun compte, & on nous regarde comme des hypocrites. Excepté l'Angleterre, je ne connois qu'un ſeul pays où le peuple nous rende quelque juſtice. Lorſque nos frères commencèrent à s'établir en Suède; ils eurent d'abord à ſurmonter

un grand nombre d'obſtacles qui leur étoient ſuſcités par les ſoupçons du peuple : mais enfin ils en vinrent à bout. Ils fondèrent l'hopital des enfans trouvés un des plus beaux & des plus conſidérables établiſſemens du pays, qui ſert auſſi de reſſource aux orphelins qui ne peuvent pas encore gagner leur vie. On leur permit de quêter même dans les Égliſes, & les plus grands ſeigneurs du royaume ne rougirent point de paroître en public avec leurs tabliers, & de ramaſſer les aumônes pour le ſoulagement des malheureux. Que penſa alors le peuple? Il devint plus doux, il approuva la fondation & les bonnes œuvres de nos frères, ſans s'embaraſſer davantage de pénétrer un ſecret qui devenoit ſi utile à la République. Eh bien, diront nos adverſaires, dans les endroits où les F. M. font de telles œuvres, on doit les tolérer à cauſe du bien qu'ils font; mais pourquoi ne témoignent-ils pas partout autant de zèle pour le bien des états? La contrainte dans laquelle ils ſont obligés

de vivre, en eſt la ſeule cauſe. S'ils avoient plus de liberté, on les verroit remplir tous leurs devoirs avec bien plus de zèle, & faire à leur prochain tout le bien qui dépendroit d'eux. Que nos ennemis ceſſent de nous calomnier, de nous décrier; qu'ils ceſſent de regarder le bien que nous faiſons comme un voile ſous lequel nous cachons notre méchanceté; & ils deviendront certainement eux-mêmes les premiers objects du bien que les F. M. répandront ſur la terre par l'exercice entier & libre de tous leurs devoirs! On oſe encore nous faire cette objection ridicule; qu'il y a long-tems que les F. M. travaillent, & que le monde n'a point encore vu leur ouvrage. Pourquoi Damon eſt-il ſi nonchalent, ſi pareſſeux? Il ne fait rien, il ne ſe trouve plus aux aſſemblées de ſes concitoyens; nous ne ſavons quelle peut en être la cauſe; c'eſt un membre inutile à l'état, il faut l'en retrancher. — Mais on a lié à Damon les mains & les pieds; comment peut-il travailler? Comment peut-il

ſe faire connoître au peuple? S'il riſque de loin un ſeul pas pour s'en approcher, on l'injurie, on le repouſſe. Voilà ce qui retient les F. M. Un vrai F. M. connoît l'utilité de l'Ordre, & l'avantage qu'il pourroit procurer à ſes concitoyens; ſi l'on ne s'oppoſoit pas à ce que chaque F. M. rempliſſe les obligations & les devoirs qu'il eſt obligé de remplir. Je vais rapporter à ce ſujet une choſe plaiſante, qui s'eſt paſſée il y a quelques années à V. ville d'Allemagne dans la Baſſe-Saxe. Quelques-uns de nos frères y avoient établi une Loge; ils oſèrent penſer à faire quelque bien à leur prochain; ils entretenoient un certain nombre de pauvres enfans de l'un & de l'autre ſexe, & les faiſoient inſtruire dans une école. Toutes les fois que le maître d'école recevoit ſon argent, il étoit obligé de rendre compte à un des frères choiſi pour cela, de l'application & des progrès de chaque écolier, & l'on donnoit des prix à ceux qui avoient été les plus diligens & les plus ſages. Mais

le nombre de ces enfans diminua bientôt. Un d'eux qu'on avoit traité auparavant avec trop de dureté, plus ſenſible à l'honneur de remporter des prix qu'aux châtimens qu'il avoit éprouvés ; changea tout-à-coup de conduite, fit des progrès rapides, & ſurpaſſa bientôt tous ſes camarades. Les parens commencèrent à en concevoir un mauvais ſoupçon, & ils crurent que les progrès rapides de leur enfant ne pouvoient être que l'effet de quelque charme ou de quelque ſortilège. Quelque tems après, un autre enfant mourut ſubitement ; & bientôt on entendit dire, que les F. M. ſe chargeoient ainſi de jeunes enfans, parce qu'ils étoient obligés, dans chacune de leurs fêtes, d'en donner un au diable ; & que celui qui venoit de mourir étoit leur première victime. Le peuple riche & le peuple ſavant ne penſoit guère mieux que le peuple pauvre & ignorant, & à peine reſta-t-il quelqu'enfant à qui les F. M. puſſent faire du bien. Voilà à peu près ce qui nous arrive dans pluſieurs

autres circonſtances ſemblables. Suppoſé même que les F. M. n'euſſent jamais penſé à donner des marques extérieures & viſibles de l'utilité de leur ſociété ; pourroit-on pour cela les regarder comme des gens inutiles & blâmables ; ſi leur unique but étoit de joindre par les liens de l'amitié des hommes qui, ſans cela, n'auroient les uns pour les autres que de la froideur & de l'indifférence ? Mais quand même les F. M. n'auroient jamais fait aucun bien aux états, ni à l'humanité ; il ne s'en ſuivroit pas de là, qu'ils n'ont ni but, ni règles, ni fondement raiſonnable ; car aucun homme ſenſé n'agit ſans toutes ces choſes, & il faudroit ſuppoſer qu'il ſe feroit une étrange métamorphoſe dans l'eſprit des perſonnes raiſonnables qui entreroient dans notre ſociété. Que nos adverſaires obſervent donc à notre égard toutes les règles de la raiſon & de la juſtice, & ils porteront certainement de l'Ordre un jugement plus favorable !

Viſu carentem magna pars veri latet (a).

(a) Seneca Oedip. 295.

Cinquiè-

Cinquième objection.

Nos adverſaires nous diſent encore : *Il ne vous eſt pas permis de vous établir dans un état, ſans en avoir obtenu auparavant la permiſſion du gouvernement ; ſans cette permiſſion vos aſſemblées deviennent ſuſpectes, illégitimes, & contraires aux loix.* Nous ne pouvons pas diſputer aux Souverains le droit d'établir des ſociétés dans leurs états ; mais nos adverſaires ont toujours une fauſſe idée de notre ſociété, ſi, par la ſeule raiſon que nous nous appellons F. M. ils nous retranchent de toutes les autres ſociétés politiques & civiles. Si une ſociété nouvelle, dont les membres n'auroient rien de commun avec les citoyens, prétendoit s'établir dans une ville ; il faudroit ſans doute qu'elle fût autoriſée par le Souverain. Mais nous autres, nous ſommes déjà membres de l'état, nous ſommes citoyens, nous ſommes attachés à la république par une infinité de liens divers ; en entrant dans l'Ordre des F. M. nous ne

renonçons pas à ces liens. Peut-on nous regarder comme un nouveau peuple, comme un peuple étranger ? Et un état n'agiroit-il pas contre ſes propres intérêts, s'il vouloit retrancher du corps de la république, une ſi grande quantité de membres honnêtes & utiles, par la ſeule raiſon qu'ils ſont auſſi membres d'une ſociété, qui ne leur a jamais donné aucune raiſon fondée de ſoupçon ni de plainte ? l'Angleterre, pays où le peuple jouit d'une liberté extraordinaire dont il n'uſe pas toujours avec modération, l'Angleterre eſt pleine de ſociétés de cette eſpèce ; & jamais elles n'ont cauſé la moindre inquiétude au Roi ou au Parlement ; jamais on n'a exigé qu'elles demandaſſent des permiſſions ou des confirmations, & on ne les a point perſécutées pour ne l'avoir pas fait. C'eſt ainſi qu'ont commencé la plupart des ordres, & ſi je voulois écrire l'hiſtoire de tous ceux qui exiſtent dans le monde ; j'en pourrois rapporter un grand nombre qui ſe ſont établis ſans être autoriſés par les

gouvernemens. Si notre Ordre ne jouit pas de l'honneur d'avoir été fondé par un monarque ; je pourrois du moins apporter des raiſons qui ne donneroient guères moins d'éclat à ſa fondation ; & qui pourroient lui donner les ſignes les plus brillans & les plus ſolides d'authenticité aux yeux des perſonnes ſenſées : mais il faudroit pour cela qu'il me fût permis de quitter le tablier, & de révéler au public les myſtères de notre fondation & de notre conſtitution. Il s'agiroit maintenant de ſavoir ſi le jugement favorable que les Souverains, les Miniſtres & les autres perſonnes d'état portent de notre Ordre, le rend auſſi valide que s'il eut été établi & fondé par ces mêmes perſonnes, ou qu'elles l'euſſent permis, & déclaré utile & légitime ? Perſonne ne peut nier que la choſe ne ſoit ainſi ; car on ne ſauroit ſoupçonner, ſans crime, que des Souverains, des Miniſtres & d'autres perſonnes d'état qui ſont attachées à des républiques, & obligées de veiller à leur bien, approuvent des

choſes qui pourroient nuire à ces républiques, ou qui cacheroient des crimes, ſous les apparences trompeuſes d'une foule de vaines pratiques. Il faut donc que nos adverſaires diſent que tous les Souverains & les Miniſtres qui, dans les différens tems, ont porté un jugement favorable de notre Ordre, il faut qu'ils diſent que tous ces Souverains ces Princes & ces Miniſtres, que Dieu a prépoſés au gouvernement des états ; n'étoient que des méchans, des traitres, des Souverains & des Miniſtres infidelles : ou bien ils ſeront forcés d'avouer que l'approbation de ces perſonnes eſt une confirmation ſuffiſante de notre Ordre. Nous avons eu parmi nous pluſieurs rois d'Écoſſe & d'Angleterre depuis le tems d'Édouard II. & ces rois ont été initiés à tous nos ſecrets. Charles XI. Roi de Suède a donné à la Loge de Gothenbourg des privilèges particuliers & conſidérables, qui ſont connus de tout le monde, & dont les F. M. ont toujours joui juſqu'à préſent. Nous avons eu pluſieurs princes

des Maiſons d'Orléans, de Condé, de Conti, & pluſieurs autres princes du ſang qui ſont connus pour avoir bien ſervi la France, & qui ont pourtant été initiés dans nos myſtères. L'Empereur François I. & pluſieurs autres princes de l'Empire encore vivans, ont été reçus parmi nous; & des perſonnes mêmes, qu'on ſoupçonneroit le moins d'avoir eu de l'inclination pour la Maçonnerie, ſe ſont fait recevoir dans l'Ordre, & lui ont donné enſuite leur approbation. Je veux parler ici du feu Pape Benoît XIV. Pluſieurs Prélats, parmi leſquels ſe trouvoient les Cardinaux Quirini & Albani, expoſèrent à ce Pontife le danger de tolérer les F. M., & ſollicitèrent une défenſe de tenir les aſſemblées de cet Ordre. Le Lord Sakville qui étoit alors à Rome avec le Prétendant, fut appellé avec quelques autres F. M, & après un long entretien, le Pape prit la réſolution de ſe convaincre par lui-même de la vérité. C'eſt dans ſon palais, & pendant la nuit, qu'il fut initié à nos myſtères, & depuis ce

tems-là il n'a ceſſé de protéger & de défendre l'Ordre de toutes les manières poſſibles. Si ce même Pape confirma dans la ſuite, dans un conſiſtoire, l'édit que le Pape Innocent avoit déjà fait contre nos frères; il ne le fit uniquement que par politique, & dans la vue de ne pas déplaire aux Cardinaux: mais il ne voulut jamais conſentir que l'on fît le moindre mal aux F. M. ni dans Rome, ni dans le reſte de l'Italie; quoique la ſuperſtition qui règne parmi le Clergé de cette nation, force ſouvent les Souverains à prendre beaucoup plus de précautions dans des affaires de cette nature, qu'on n'en prend ordinairement dans tous les autres pays policés. Il n'y a encore que quelques années, que le nonce du Pape à Vienne étant conſulté ſur les F. M; en porta un témoignage ſi avantageux; qu'on rendit la liberté à nos frères.

Quelle confirmation plus authentique peut-on nous demander? Eſt-ce que l'approbation expreſſe des princes n'a pas aſſez de

force parce qu'elle n'eſt pas écrite dans des diplomes de papier ou de parchemin ? Si la choſe étoit ainſi, que devroient penſer tous ceux dont le bien-être & l'exiſtence dépendent uniquement de la parole des princes ? Nous avons aſſez prouvé que les perſonnes ſacrées des Souverains, des Princes & des Miniſtres ont approuvé notre Ordre, après avoir été initiés dans ſes myſtères : ces exemples devroient engager les autres états à recevoir les F. M ; & à les protéger contre les artifices & les calomnies de ceux qui, ſous une probité & une honnêteté apparentes, paſſent les bornes des devoirs, que l'humanité a conſacrées, & employent contre nous les ſoupçons & la calomnie.

Sixième objection.

Mais peut-être que vos ſecrets & vos conventions ſont de telle nature, qu'il vous ſeroit impoſſible de nuire à l'Ordre, quand même vous le voudriez ; & par là il devient encore plus dangereux, parcequ'il met des

bornes à la liberté de l'homme ; & qui vous forcet à ſe taire, ceux mêmes qui voudroient découvrir quelque choſe par principe de conſcience. Il n'eſt point d'objection, quelque légère qu'elle puiſſe être, à la quelle on puiſſe répondre tant de choſes qu'à celle-ci. D'un côté, nos adverſaires prétendent avoir une connoiſſance entière de nos ſecrets : tantôt c'eſt une maîtreſſe ſéduiſante qui a ſu tirer le ſecret de ſon amant ; tantôt c'eſt un honnête homme que l'horreur que lui ont inſpiré les F. M. a engagé à tout découvrir ; un autre par délicateſſe de conſcience, s'eſt cru obligé de découvrir le ſecret à ſon confeſſeur, & le confeſſeur plus conſciencieux encore que ſon pénitent, a confié à un autre une partie de ce ſecret ; d'autres encore ont avoué tout à la juſtice dans leurs interrogatoires. Par conſéquent on ſait tout le ſecret. Un Juif qui vouloit ſe faire recevoir a dit, que c'étoit un tas de ſottiſes qui ne rapportoient aucun profit, & qui coutoient même de l'argent ; un abbé crie que

ce ſecret eſt ſuſpect & dangereux ; un Marquis veut r'avoir ſon argent & appelle la Loge la fête des foux. Par conſéquent on fait tout le ſecret. Et cependant, d'un autre côté, on veut que notre ſecret ſoit de nature à ne pouvoir être découvert ; on ne croit point qu'il ait été révélé. Nos adverſaires veulent-ils nous faire paſſer pour ſuſpects & dangereux, ils nous reprochent notre impénétrabilité, & le ſecret inviolable ſous lequel nous cachons nos myſtères au reſte du monde : veulent-ils jetter ſur nous du ridicule, & nous faire paſſer pour les foux de l'univers ; alors nos ſecrets ſont découverts, nous ſommes trahis ; & ils ne manquent pas d'un tas de contes plaiſans, pour appuyer ce qu'ils avancent. Eſt-il poſſible que des gens impartials, que des hommes, qui d'ailleurs aiment la probité & la juſtice, puiſſ.t donner dans de telles injuſtices, & dans des contradictions auſſi évidentes ? Il en eſt de même de nos conventions, & quoique cette objection paroiſſe de quelque poids,

elle eſt pourtant remplie de toutes ces contradictions. Les F. M. aſſurent que leurs conventions les obligent tous; nos adverſaires en doutent; ils croyent que les conventions qui obligent parmi nous les Souverains, ne ſont pas auſſi étendues que celles qui obligent les ſujets. Eh bien! nous leur paſſons cela. Mais ſi les Princes ne connoiſſent notre Ordre que dans ſes parties les moins eſſentielles, s'ils n'en connoiſſent que ce qui eſt inutile & qui n'apporte aucun avantage à la ſociété; qui les empêche de le détruire? Qui les empêche de chaſſer de leurs états tous ces bouffons, ſi nous le ſommes en effet, comme quelques-uns le prétendent? Qui les empêche de punir des criminels qui, non contens de reſter dans un état, ne rougiſſent pas de chercher à s'approcher du trône? Il y auroit bien toujours quelque choſe qui feroit connoître l'Ordre dans ce qu'on communiqueroit aux Souverains en les recevant.

Nos adverſaires changent de batterie, & ils diſent : Les Souverains regardent les conventions des F. M. comme illégitimes ; mais ils s'y ſoumettent de la même manière qu'ils le voyent faire à leurs ſujets. Quoi ? ſi les Souverains étoient convaincus que notre Ordre eſt réellement auſſi défectueux, auſſi criminel, auſſi blâmable, auſſi inutile qu'on le prétend ; ne ſeroient-ils pas autoriſés, ne ſeroient-ils pas même obligés en toute juſtice, d'employer la puiſſance du Magiſtrat pour abolir ces conventions quelques ſolennelles qu'elles puiſſent être, pour punir les coupables, & retrancher de la ſociété ces foux qui ne lui ſont d'aucune utilité ? Car nos adverſaires prétendent que les Souverains ont le droit de relever de toutes ces eſpèces de conventions ou ſermens, quelques ſolennels qu'ils puiſſent être. Or peuvent-ils citer un ſeul état ou cela ſoit arrivé ? Comme les raiſons de nos adverſaires tournent contre eux-mêmes ! ils nous découvrent toute leur foibleſſe, & nous four-

niſſent des armes pour nous défendre. Je dirai plus bas quelque choſe de plus particulier ſur la nature de notre ſecret & de nos conventions; & l'on verra ſe développer peu à peu la futilité de toutes les objections qu'on pourroit nous faire.

Septième objection.

Afin de raſſembler tout d'un coup tout ce qu'on s'efforce de nous oppoſer, je vais rapporter encore une objection qui paroît importante à pluſieurs perſonnes qui ne nous connoiſſent pas aſſez; mais qui n'a réellement d'autre fondement que l'envie de blâmer les autres, & le plaiſir barbare de les rendre ſuſpects. *Vous êtes*, diſent nos adverſaires, *une aſſemblée de gens de toutes ſortes d'états, religions, âges, nations, profeſſions &c. un mêlange auſſi extraordinaire eſt contraire aux loix de ſéparation que Dieu & la nature ont établies entre les hommes, & il ne peut ſubſiſter que par une indifférence criminelle ſur toutes les religions. Votre ſociété eſt d'autant*

plus dangereuſe qu'elle s'étend par toute la terre. On a eu l'art de raſſembler dans cette objection, tout ce que la haine de nos concitoyens, la ſainte colère des prêtres, & les ſoupçons des gouvernemens ont pu produire contre nous. Mais plus nos adverſaires raſſemblent leurs forces, plus nous ſommes diſpoſés à leur pardonner; ils nous fourniſſent de plus en plus les moyens de faire éclater notre innocence. La vérité ne manque jamais d'armes pour ſe défendre & pour faire rougir ſes adverſaires; elle conſerve toujours l'approbation & la protection de ceux dont le cœur eſt conſacré à la juſtice; & les armes de ſes ennemis ne peuvent jamais les lui faire perdre, fuſſent-elles auſſi dangereuſes que la peſte, auſſi effroyables que l'enfer. De même auſſi plus on attaquera les F. M. plus on les mettra dans le cas de s'acquérir l'approbation de tous les hommes.

Mille hominum ſpecies & rerum diſcolor uſus;
Velle ſuum cuique eſt, nec voto vivitur uno.

Je ſuppoſe que les F. M. vivent dans un état, où la liberté entière de religion ſoit établie; qu'arriveroit-il s'ils ne ſouffroient que des Réformés parmi eux? On les regarderoit bientôt comme une ſecte particulière, qui n'admet dans ſon ſein que les ſeuls Réformés, parce qu'apparemment elle a les mêmes ſentimens qu'eux ſur la religion; &, à la vérité, les Catholiques & les Luthériens ſeroient fondés à former ce ſoupçon contre eux. Ils ne pourroient pas plus échapper aux ſoupçons & à la perſécution des eccléſiaſtiques, s'ils vivoient dans un état où il y eut une religion dominante, & où ils ne recevroient que ceux de cette religion. L'état civil & eccléſiaſtique les accuſeroit d'être une héréſie particulière qui cherche à s'étendre ſecrètement au milieu de la religion dominante . . . Mais eſt-il rien de plus conforme à la nature de l'homme que la tolérance & l'union? Nous haïſſons, nous regardons comme des inhumains ceux qui, au mépris de l'amour & de l'union

que Dieu à recommandés aux hommes, ne veulent avoir de ſociété qu'avec ceux qui ont les mêmes ſentimens qu'eux, & cependant nous faiſons un crime aux F. M. d'exercer ce devoir général. Quel parti faut-il donc que nous prenions? Nous avons pris celui qui eſt le plus conforme aux loix de Dieu & de la nature; nous recevons parmi nous tous les Chrétiens, (car les Juifs, les Payens & les Turcs ne peuvent point être reçus dans notre ſociété; & ce ſeroit en vain qu'on nous diroit que quelques prétendus F. M. ont reçu des Juifs parmi eux.) nous avons pour eux une tendreſſe fraternelle, ſans nous laiſſer aveugler par un faux zèle, & ſans nous inquiéter s'ils ont ou non quelques ſentimens particuliers. Nous ne nous mêlons point de faire des proſélytes, nous laiſſons ce ſoin aux prêtres; & nous reſpectons trop tous leurs droits, pour oſer entreprendre d'y donner la moindre atteinte. La converſion & la conviction ſont des œuvres de Dieu: à quoi nous ſerviroit-il à

nous autres foibles mortels d'uſer de violence contre les ames ? Être homme, eſt chez nous une raiſon ſuffiſante pour mériter de notre part de l'humanité, de l'amour fraternel & de la tolérance. Celui qui nous condamne parce que nous penſons ainſi; eſt bien éloigné du chemin de la vertu, de la nature, & des loix que Dieu a données aux hommes.

Oui, notre Ordre eſt compoſé de gens de toutes ſortes d'états, nations, âges, profeſſions &c; mais loin que cela puiſſe tourner à ſon deſavantage, il en tire au contraire des armes pour ſe défendre contre ceux qui lui en font un crime. Si tous ſes membres étoient des gens de la première diſtinction, des gens qui entraſſent dans les conſeils ſecrets des princes; qu'eſt-ce que diroit le peuple ? Il nous accuſeroit de vanité & d'orgueil. On feroit même plus : on nous regarderoit comme des gens qui ſe gliſſent dans les cours, qui attirent les Miniſtres, pour pénétrer les ſecrets des états, former contre

les

les Souverains des cabales dangereuſes, & même détruire les états de fond en comble. Si notre Ordre n'étoit compoſé que des militaires les plus diſtingués ; les ſoupçons violens naîtroient en foule ; l'on nous reprocheroit bientôt, avec quelque apparence de fondement, qu'une ſociété qui n'eſt compoſée que de militaires & de gens verſés dans l'art de la guerre, eſt dangereuſe aux états. Si nous ne recevions que des bourgeois de conſidération ; on ne laiſſeroit pas de nous ſoupçonner encore : car quelle pourroit être la raiſon qui nous empêcheroit de recevoir des Miniſtres & des gens d'état, ſi nous n'avions pas deſſein d'exciter des émeutes populaires ? Si les ſeuls eccléſiaſtiques pouvoient y être admis, nous deviendrions ſuſpects à l'état ; car quel eſt le mal que des prêtres méchans n'ayent pas produit parmi les hommes, eux qui enchaînent les peuples par les liens de l'éloquence & ſouvent par ceux de la ſuperſtition ? Enfin ſi nous ne recevions que des gens du bas

peuple, on nous regarderoit bientôt comme une populace inutile, comme une assemblée méprisable & dangereuse. Tels sont les jugemens des hommes, lorsqu'ils ne sont pas dirigés par la raison & la justice. En ne recevant parmi nous que des vieillards, on nous regarderoit non-seulement comme une société de gens chagrins & mélancoliques, mais encore on craindroit que nous ne profitassions des lumières que donne l'expérience, pour nuire aux états; peut-être même nous prendroit-on pour une société de vieillards affoiblis par l'âge & retombés en enfance. On ne nous traiteroit pas mieux si nous n'avions que des jeunes gens; on diroit que nous nous abandonnons à toutes sortes d'excès, & que nous prenons toutes sortes de voies illégitimes pour satisfaire nos passions déréglées. Si nos frères étoient tous des Républicains; les monarchies craindroient que nous ne cherchassions à leur opposer un gouvernement populaire: & s'ils étoient tous attachés à des Monarchies, les

Républiques auroient une crainte de même nature. Si nous recevions le beau ſexe dans nos Loges ; cette familiarité paroîtroit un crime ; nous l'en éloignons ; & l'on nous regarde, par cette raiſon, comme des monſtres qu'il faut détruire de deſſus la terre par le fer & le feu. Si notre ſociété, aſſemblée dans un état particulier, étoit ſéparée de la ſociété des autres citoyens ; on diroit alors que nous formons un état dans l'état, l'on nous regarderoit comme des gens dangereux, nuiſibles aux Républiques & nos adverſaires remueroient ciel & terre pour nous faire détruire. Nous vivons diſperſés, & nos aſſemblées ſont ſi peu nombreuſes, que le plus petit état pourroit nous détruire entièrement avec une poignée de gens armés, ſi la Providence divine ne veilloit continuellement ſur nous, ſi elle ne protégeoit nos ſecrets, & ſi elle ne nous arrachoit des mains de nos ennemis : & l'on nous compare cependant à une bande de voleurs de grands chemins qui, liés par

leurs crimes, peuvent ſe raſſembler de tous les coins du monde, par le moyen d'un ſeul ſigne; & devenir dangereux aux états. Mais quand eſt-ce que la conſtitution des états a été changée par des F. M? Avons-nous donné des preuves de notre trahiſon? Avons-nous jamais trempé nos mains dans le ſang de nos maîtres? Un eccléſiaſtique F. M. a-t-il jamais donné occaſion de ſoupçonner qu'il vouloit faire la moindre innovation? Je m'attriſte, quand je penſe que des perſonnes qui ne ſont pas de notre ſociété; & qui ont du bon ſens, des lumières, de la probité, de la religion, de la vertu; ayent pu ſe laiſſer aveugler par l'eſprit de parti, ayent pu s'abaiſſer juſqu'à vouloir rendre ſuſpects, blâmer & condamner, ſans raiſon ſolide, des gens qu'ils auroient dû protéger, défendre, aimer, tolérer; parcequ'ils ſont hommes, leur concitoyens, dirai-je même, parcequ'ils ſont Chrétiens. On voit aſſez clairement parcequ'ils ſont que notre Ordre eſt le ſeul qui eſſuie

un jugement de cette nature. Notre nom ſeul eſt un objet de ſcandale ; & le plus honnête homme, s'il eſt F. M. eſt criminel aux yeux de ceux qui ne le ſont pas.

Telles ſont les plus fortes objections que l'on fait contre notre Ordre. Un F. M. raiſonnable les ſouffre avec tranquillité & ſang froid : s'il y répond, il le fait avec douceur & modeſtie : ſi on le tourmente, il montre de la patience & de la fermeté : ſi on le calomnie, ſi on le perſécute ; il eſt aſſez généreux pour pardonner à ſes ennemis, quoique ſon cœur ne ſoit pourtant pas inſenſible à l'injuſtice. La vérité, l'innocence & la conviction ſont de ſon côté ; le témoignage intérieur de ſa conſcience ſuffit à ſa ſatisfaction. Que dirai-je de plus ? Notre plus grand ſecret eſt toujours au dedans & autour de nous. Celui qui eſt dans le cas de s'en éloigner, ne poſſède pas encore les premiers principes qui peuvent le faire parvenir à la perfection.

Reproches que l'on peut faire aux F. M.

Je paſſe à préſent à un autre point, c'eſt-à-dire aux reproches que l'on peut faire à quelques-uns de nos frères. Quelqu'envie que j'euſſe de cacher ces reproches déſagréables ſous la nuit profonde du ſilence; je ne puis m'empêcher de les rapporter. La ſincérité m'oblige de ne rien cacher, & c'eſt le principal caractère de l'impartialité, de dire la vérité, même lorsqu'elle n'eſt pas agréable pour celui qui la dit: quoique la vérité, cette fille du ciel dût toujours être agréable à tout le monde.

Il n'eſt que trop vrai qu'il ſe trouve des hommes parmi ceux qui ſe diſent nos frères, qui méritent tous les reproches que leur font nos adverſaires. Il y a parmi nous des hommes qui ſont la honte de l'humanité, & par conſéquent celle de l'Ordre. Qu'il y en a peu qui penſent, que celui qui entre dans un Ordre renonce en quelque choſe

à la liberté qu'il avoit avant que d'y entrer; qu'il ſe ſoumet à des loix, à des devoirs qu'il doit avoir continuellement devant les yeux pendant le reſte de ſa vie! Il ſemble que le ſon du mot de F. M. faſſe plus d'impreſſion ſur leur cœur, que les devoirs & les exemples qu'on leur preſcrit, comme la ſeule & unique voie qui puiſſe les conduire à la ſublimité de nos connoiſſances, & à la perfection de nos ſecrets. Combien n'y en a-t-il pas parmi nous qui ſe livrent ſans honte à toutes ſortes d'excès! Combien n'y en a-t-il pas qui ont des ſentimens erronés & inconſidérés ſur la Divinité & ſur la religion de J. C., & qui même oſent s'élever témérairement contre cette religion ſainte! Je puis aſſurer ici avec vérité, qu'à nos yeux, & à ceux de tout bon F. M; il n'y a point ſur la terre de monſtre plus affreux, que celui qui viole les devoirs & les obligations que la nature & la ſociété lui ont preſcrits, que notre Ordre lui a fait promettre d'obſerver, & que la plus ſainte

de toutes les religions lui commande. Mais ceux qui croyent qu'il leur ſuffit de garder exactement le ſilence que nous leur avons preſcrit, ne ſont plus F. M; car les autres devoirs auxquels nous les avons obligés en même tems ſont ſi étroitement liés avec le vœu du ſilence, qu'ils ne peuvent en être ſéparés. J'ai toujours admiré à ce ſujet la main de la providence divine ſur notre Ordre, de ce qu'elle n'a pas permis que des gens auſſi méchans & auſſi traîtres, n'ayent jamais dévoilé nos ſecrets aux étrangers. Car celui qui eſt aſſez inconſidéré pour manquer à un de ſes devoirs; peut aiſément être ſoupçonné de ne pas croire que les autres ſoient plus ſacrés. Les abus qui règnent parmi un grand nombre de F. M. ne ſont pas moins répréhenſibles, & donnent aux étrangers une ample matière à toutes ſortes de reproches & d'accuſations. Les ſommes que l'on exige d'eux lorsqu'on les reçoit dans certaines Loges mal gouvernées, leur font croire avec raiſon qu'ils ont acheté le ſecret

pour de l'argent. De là viennent un grand nombre d'abus tout-à-fait contraires aux principes de l'Ordre. Je ſuppoſe qu'il ſoit permis d'exiger quelque argent de ceux que l'on reçoit, ce ſeroit certainement pour d'autres uſages que ceux auxquels l'appliquent la plûpart des F.M. il ſemble que ce métal ſéduiſant ſerve encore une fois à notre punition.

Combien n'eſt pas criminel & répréhenſible, l'orgueil & le mépris que tant de F. M. témoignent à ceux qui ne ſont pas initiés dans l'Ordre, ou qui ne s'en déclarent pas les partiſans ! Certainement ce n'eſt pas là le caractère des vrais F. M. Ils ſe vantent d'être dans la lumière, (car c'eſt, là l'expreſſion dont pluſieurs ſe ſervent) & ils prouvent qu'ils marchent encore dans des ténébres ſi épaiſſes, qu'elles ne leur permettent pas de jetter un ſeul regard, ni dans le paſſé, ni dans l'avenir. L'on pourroit leur faire encore un grand nombre de reproches de cette eſpèce, qui leur attirent avec raiſon le blâme & le mépris. C'eſt avec un cœur

vraîment navré que j'écris toutes ces choſes, & je fais les vœux les plus ſincères & les plus fraternels, pour que nos frères vivent tous d'une manière conforme aux devoirs & aux obligations, qui leur ſont preſcrits; & qu'ils puiſſent éloigner d'eux tout ce qui donne occaſion à ces reproches amers. Tant qu'il y aura parmi nous des gens qui mériteront ces reproches, nous ne pourrons pas exiger de tout le monde entier un jugement favorable, que nous demandons au monde pris en général.

J'avoue de bonne foi que tous ces reproches ſont fondés; & je me croirois coupable ſi je cherchois à défendre ou à excuſer les vicieux, parce qu'ils ſont membres de l'Ordre. Mais malgré cela le jugement de nos adverſaires va trop loin, ſi, de ce que quelques-uns, je dirai même une grande partie des membres de l'Ordre ſe conduiſent d'une manière blâmable & répréhenſible; ils en concluent que leurs vices & leurs déréglemens prennent leur ſource dans la

conſtitution intérieure de l'Ordre, & ſont une ſuite de ſes loix & de ſes uſages. On ne peut pas attribuer à un corps entier les fautes de ſes membres, & quand on ne riſqueroit, en agiſſant ainſi, que de confondre l'innocent avec le coupable; ce ſeroit toujours agir contre la juſtice & l'équité. Il n'y a point de ſociété, quelque parfaite qu'elle ſoit, qui n'ait point de membres corrompus. La plus ſainte de toutes les ſociétés, celle dont Dieu lui-même a poſé les fondemens, dont les loix ſont les plus ſacrées, & qui, outre cela, propoſe des récompenſes infinies, aux bons, & des punitions effrayantes aux méchants, le Chriſtianiſme, ne peut pas ſe flatter de cet avantage. Les vices règnent dans tous les états, ils ne rougiſſent pas de s'aſſeoir ſur le tribunal du juge, & de profaner le ſanctuaire où le prêtre eſt aſſis; quoique le juge & le prêtre les condamnent publiquement. Je déplairois ſans doute à un grand nombre de mes lecteurs, ſi je voulois m'étendre davantage

ſur cet article. Tirons le voile ſur ces vérités déſagréables, & revenons aux F. M. Je crois que nos adverſaires nous accorderont volontiers une juſtice, qu'ils ont tant de droit d'exiger de nous. Tant que nous ne ſerons pas perſuadés & convaincus de la manière la plus forte & la plus inconteſtable, que les vices & les déréglemens de quelques membres d'une ſociété quelconque, ne dérivent pas de la conſtitution intérieure & fondamentale de cette ſociété; tant que nous croirons qu'une ſociété peut être bonne quoique nous n'ayons pas une connoiſſance ſuffiſante de ſa conſtitution intérieure; il ſera toujours conforme à l'humanité, à la raiſon & à la juſtice de juger ainſi: *Les F. M. diſent que leur Ordre conſiſte dans des choſes grandes, utiles & conformes à la vertu; cela peut être: je n'en ſuis pas aſſez inſtruit. Jean, Jacques, Pierre, Paul &c. doivent être F. M. Mais ils ſont déréglés; ils trahiſſent la religion & la vertu; ils pourroient bien ne pas être F. M.* J'en douterois moi-même,

quand même je les verrois aller à la Loge; ou bien je les regarderois eux, & tous ceux qui leur reſſemblent; comme des membres gâtés de cette ſociété. Si nos adverſaires concluent autrement; leur jugement eſt trop précipité; & ils tombent dans le défaut contraire à cet axiome de Logique: *On ne peut rien conclure de pluſieurs propoſitions particulières.* Lorſqu'Alcibiade étoit accuſé de mener une vie déréglée; lorſqu'on lui reprochoit d'avoir trahi ſa religion & ſa patrie; les Athéniens n'attribuoient pas tous ces crimes aux myſtères auxquels il avoit été initié; mais ils diſoient: Alcibiade a profané les myſtères.

S'il falloit attribuer à nos myſtères tous les vices qui règnent parmi les F. M; il s'en ſuivroit de là que tous les F. M. ſeroient vicieux; or je crois qu'il y a cependant pluſieurs perſonnes parmi nos adverſaires, qui ſont trop juſtes pour porter un jugement auſſi inconſéquent. L'Ordre & tous les honnêtes gens qui le compoſent, c'eſt-à-

dire tous les vrais F. M. déteſtent les méchants qui ſe trouvent parmi eux; ils les chaſſent de leurs Loges, & il y a aſſez d'exemples publics de ce que j'avance ici, ſans que j'aye beſoin de rappeller des noms qui nous ſont en horreur. Autant que j'ai puis connoître pluſieurs Loges d'Allemagne & de pluſieurs autres pays, j'oſe aſſurer qu'on ne citera jamais un exemple que les F. M. ayent reçu parmi eux un homme reconnu pour méchant. Et ſi nous avions la liberté de punir publiquement, autrement que par l'excluſion, les membres indignes qui ſe trouvent parmi nous; tout le monde conviendroit que nous veillons aſſez ſévèrement ſur les devoirs de nos frères. Mais nous ſommes obligés de fermer les yeux ſur bien des déréglemens, parce que nous n'avons pas le pouvoir de ſévir contr'eux. Si ceux de nos adverſaires, qui ſont d'ailleurs ſi diſpoſés à armer & à irriter contre nous le bras du Magiſtrat ſous toutes ſortes de prétextes; vouloient nous rendre un grand

ſervice : ce ſeroit, au lieu de nous calomnier, au lieu de faire naître contre nous mille ſoupçons divers ; ce ſeroit de faire en ſorte que chaque F. M ; dès qu'il ſe déclare tel, ſoit forcé à remplir tous ſes devoirs. On a publié en Angleterre & en Hollande, par les ſoins de quelques Loges bien gouvernées ; quelques petits ouvrages ſur les devoirs des F. M. qui pourroient donner des connoiſſances ſuffiſantes pour faire des réglemens à cet égard, & pour juger de la conduite des F. M. Ce procédé ſeroit bien plus conforme à la vertu, à la juſtice & à la raiſon ; que ceux qu'on emploie tous les jours pour attirer ſur nous la haine & le ſoupçon. De tout ce que je viens de dire il s'enſuit clairement que toutes les objections que l'on fait contre nous ſont très-foibles, & que les concluſions qu'on tire des déréglemens & des défauts de quelques particuliers ſont fauſſes & injuſtes. Mais quand tout cela ne ſuffiroit pas pour nous défendre ; & quand il n'y auroit que nous qui fuſſions

convaincus de la vertu, de l'excellence & de l'innocence de notre Ordre : nous nous conſolerions cependant par ce paſſage de Ciceron : *Si aut ingrati univerſi, aut invidi multi, aut inimici potentes, ſuis virtutem præmiis ſpoliant ; næ ! illa ſe tamen multis ſolatiis oblectant, maximeque ſuo decore ſe ipſam ſuſtentat* (a).

Idée des Conventions & des ſecrets de l'Ordre.

Avant que de finir cet ouvrage, je veux tâcher de donner à mes lecteurs une idée des conventions & des ſecrets de l'Ordre ; car il y en auroit pluſieurs qui me ſauroient mauvais gré de leur avoir donné la peine de me lire juſqu'ici, ſans les dédommager en contentant quelque peu leur curioſité. Mais je me ſouviens très-bien que pluſieurs auteurs ont écrit contre nous, non pas tant dans le deſſein de nous nuire, que pour nous exciter à nous défendre, & à lâcher ainſi,

(a) Vide Lactantium Lib. 5. Cap. 19.

ſi

ſinon tout, au moins une partie de notre ſecret. J'eſpère qu'on ne me fera pas un crime, ſi je n'ai pas le bonheur de me rendre aſſez intelligible. Comment prétendrois-je à cet avantage, lorſque je vois tant de gens qui enſeignent publiquement qu'on a bien de la peine à comprendre.

δόξει τις ἁμαθεῖ σοφὰ λέγων; οὐκ εὐφρονεῖν.

Nos ſecrets regardent en partie l'Ordre & ſes ſecrets, en partie les devoirs que nous exigeons de ceux qui entrent dans notre ſociété. Ils ne ſont pas contraires en la moindre choſe aux devoirs que la religion chrétienne, les mœurs & l'état exigent de nous. On nous reprocheroit envain l'inutilité de ces conventions, ſous prétexte que nous étions déjà obligés à les garder avant que d'entrer dans l'Ordre; car il eſt certain que tous les Ordres ont certaines conventions qui obligent à des devoirs auxquels on étoit déjà obligé avant que d'entrer dans

ces Ordres ; & cependant tout le monde convient de la validité de leurs engagemens & de leurs conventions. Nous ne croyons pas non plus que nos devoirs puiſſent, en aucune manière, entrer en contradiction avec des devoirs de la même importance ; & ſi cela étoit poſſible, les devoirs de l'état ou de la religion &c. ſeroient preférés. L'Égliſe primitive qui exiſtoit parmi les Grecs & les Romains, & qui, à bien des égards, peut être comparée avec notre Ordre, l'Égliſe, dis-je, faiſoit à cet égard une choſe qui ne ſeroit jamais permiſe parmi nous. Elle interdiſoit à ſes membres certaines charges, telles par exemple que celle de Duumvir, afin qu'ils n'euſſent point occaſion de ſe trouver dans des circonſtances où leurs devoirs ſeroient contradictoires. Nous ſommes bien éloignés d'en agir ainſi ; parce que nous ſommes perſuadés que la religion & l'état ne peuvent rien preſcrire à nos frères, que l'Ordre ne l'exige auſſi d'eux. Car le fondement de toutes nos loix eſt

celui-ci. *Craignez Dieu : obéiſſez aux Magiſtrats ; & aimez vos frères.* Nous croyons que nos engagemens ſont ſi inviolables à quelques égards, ſi étroitement liés les uns avec les autres ; que nous penſons qu'aucun membre de l'Ordre ne peut les violer ; mais pourtant perſonne n'eſt contraint à garder le ſilence. Car on ſe tranquilliſe avec la conviction qu'il n'y a rien dans l'Ordre qui ſoit contraire ni médiatement, ni immédiatement à la religion, à l'état & aux bonnes mœurs ; & perſonne n'eſt obligé de garder nos ſecrets s'il découvre quelque choſe parmi nous qui ne ſoit pas conforme à toutes ces choſes. Nous laiſſons d'ailleurs à chacun la liberté d'étendre, autant qu'il eſt en lui, le cercle de ſon bonheur, & nous ne forçons perſonne à reſter chez nous plus long-tems qu'il ne le juge à propos. Quelqu'un croit-il qu'il ne peut plus reſter parmi nous, nous lui rendons ſa liberté, & nous ſommes intimément perſuadés de ſa fidélité à remplir ſes devoirs. Et cependant jamais nous

n'avons eu la moindre inquiétude ſur le ſilence de ceux qui nous ont quittés. Selon nos conſtitutions, nous regardons le monde comme une grande maiſon; nous nous croyons obligés à aimer & à chérir tous ceux qui y demeurent avec nous. Nous ne penſons pas à nous charger d'examiner les différens ſentimens des uns ou des autres. Nous aimons plus particulièrement ceux qui nous ſont unis par des liens plus étroits: &, parmi les uns & les autres, nous plaignons ceux qui agiſſent contre la volonté du père commun. Il ne nous eſt pas indifférent qu'un homme ſoit Chrétien, ou Juif, ou Payen, ou Muſulman. Nous reconnoiſſons la religion chrétienne comme la ſeule révélée de Dieu pour conduire les hommes à la félicité éternelle; & nous croyons que les plus heureux de tous les Chrétiens ſont ceux qui ont de leur religion des idées pures, ſaintes, & conformes à l'Écriture. Du reſte nous laiſſons à chacun ſa façon particulière de penſer à cet égard. Notre indifférence

alors ne tombe pas ſur les choſes, mais ſeulement ſur les perſonnes; & un chrétien qui reſte intimément convaincu, & attaché aux vérités de ſa religion eſt conſidéré parmi nous; parce que nous croyons alors avoir plus de motifs d'eſpérer qu'il ſera auſſi fidelle aux engagemens qu'il a contractés avec l'Ordre. Tels ſont nos engagemens & nos conventions relativement à la religion, à l'état & aux bonnes mœurs. Quant à nos ſecrets, ils ſont auſſi ſacrés & auſſi inviolables. Dès que nous les croyons légitimes; il ne nous eſt plus permis de nous y ſouſtraire de notre propre autorité. Dès que nous les regardons comme le fil qui nous conduit à la parfaite connoiſſance, à la jouiſſance entière de la lumière & de la vérité; nous ne pouvons plus nous en écarter ſans faire une faute, & ſans nous égarer de nouveau dans les ténébres. Ceux mêmes que leurs occupations ou quelqu'autre cauſe empêchent de fréquenter nos aſſemblées, obſervent cependant tout ce qui a rapport à ce ſecret; parce qu'ils ont

été convaincus de la vérité & de la certitude qu'il contient. Un ſeul coup-d'œil dans notre ſanctuaire fait plus ici, que cent concluſions fondées ſur des conjectures. Il ne m'eſt pas permis d'en dire davantage. Il ſuffit d'aſſurer que nos ſecrets & nos engagemens ſont fondés ſur le reſpect de la religion, l'obéiſſance aux Magiſtrats, & l'amour de la vertu. La choſe étant ainſi, nos ſecrets ſont-ils blâmables, & un honnête homme doit-il répugner à tenir des engagemens qui ſe propoſent d'atteindre un but ſi noble & ſi beau? Tous les ſecrets ne ſont pas tels qu'ils ayent toujours été cachés dès leur commencement. Pluſieurs choſes ont été connues anciennement qui ſe ſont perdues enſuite, & ſi elles ſe ſont remontrées au-deſſus de leurs ruines elles ſont devenues des ſecrets pour ceux qui les ont apperçues. Il y a d'autres ſecrets qui ſont tels qu'ils ont toujours été cachés dès les commencemens, & qui n'ont jamais été connus que d'un petit nombre. On ne peut pas conclure

que les ſecrets de la première eſpèce ſoient mauvais ; car il y a une infinité de choſes bonnes & excellentes qui ſe ſont perdues dans les tems de barbarie, ou dans les diverſes révolutions des états. Si les Égyptiens, les Romains & les Grecs revenoient en ce monde ; ils ſeroient bien ſurpris de voir que notre ſiècle qui ſe glorifie tant de ſes découvertes ; ignore une infinité de choſes qui étoient connues dans l'antiquité. Quant aux ſecrets de la ſeconde eſpèce, l'abus eſt cauſe qu'ils ſont des ſecrets. Si l'on veut que nos ſecrets ſoient de cette dernière eſpèce, j'y conſens. Les F. M. déſireroient certainement que le monde fût tel, que leur ſecret puiſſe ne plus être un ſecret. Mais pluſieurs expériences diverſes leur ont appris à être prudens & diſcrets, car on ne peut pas eſpérer que les cœurs des hommes puiſſent changer dans l'eſpace de quelques ſiècles ; quoique leurs eſprits changent d'opinions & de ſentimens. Ce que je viens de dire ſeroit un motif ſuffiſant pour perſuader le ſilence

à ceux qui connoiſſent entièrement notre Ordre, quand même ils n'y ſeroient pas engagé ſolennellement. Mais quels ſont ces ſecrets? Quelle eſt leur origine? Quel eſt leur but? J'ai déjà répondu tout ce que j'avois à répondre à ces queſtions que nous fait ſans ceſſe la curioſité. Je compare à bien des égards les ſecrets des anciens avec les nôtres; mais je crois que ceux qui ne ſont pas de notre Ordre, ſeront aſſez juſtes pour ne pas croire, pour cela, que nous ſoyons des payens & des idolâtres, & pour ne pas dire que nos myſtères ſont les mêmes que ceux de Cèrés, d'Iſis &c. La concluſion ne ſeroit pas conſéquente. Mais en comparant ainſi nos myſtères je puis dire d'eux ce que Ciceron diſoit de ceux des anciens à Pomponius : *L'initiation aux myſtères nous a réellement fait connoître une nouvelle vie: & elle nous a appris non-ſeulement à vivre joyeuſement, mais encore à mourir tranquillement dans l'eſpérance d'un*

avenir heureux (a), je crois que nos adverſaires ne nous feront pas un crime de nous appliquer ces paroles; car, ſans cela, il faudroit bannir des écoles la philoſophie & l'hiſtoire de la nature dont on peut dire la même choſe. Quoique je ne veuille pourtant pas dire par là, que l'Ordre des F. M. conſiſte dans une philoſophie particulière. On peut auſſi comparer à quelques égards les F. M. avec l'Égliſe primitive; mais il ne ſeroit pas plus raiſonnable d'en conclure que les F. M. ſont l'Égliſe primitive. Quelle diſpute n'aurions-nous pas à ſoutenir avec les trois principales Égliſes Chrétiennes qui toutes trois ſe vantent de cet avantage. Les F. M. ſont trop amis de la paix pour s'engager dans un procès qui dure depuis ſi longtems, & qui n'eſt pas encore décidé. Nos ſecrets ne conſiſtent point dans des choſes de religion. Nous conſacrons un reſpectueux ſouvenir à ceux qui nous ont ſurpaſſés dans la connoiſſance des ſecrets de l'Ordre;

(a) Cicero de Legibus lib. 2. Cap. 14.

nous admirons leurs lumières, leur humanité, leur perſévérance, leur innocence, leur reſpect pour la poſtérité & toutes les autres vertus qui honorent en eux l'humanité. Si les autres hommes les connoiſſoient auſſi bien que nous ; ils ne leur refuſeroient pas les louanges que nous leur donnons dans l'Ordre. Nos connoiſſances, telles que toutes les connoiſſances humaines, ont différens degrés. Un homme initié à nos myſtères n'éprouve point une métamorphoſe qui puiſſe faire un ſage d'un inſenſé ; un ſavant d'un ignorant, un modèle de vertu d'un homme vicieux. Il m'eſt aiſé, quand je ne ſuis qu'aux plus bas degrés, de voir tout le chemin qui eſt devant moi, & de me convaincre ſi les pas qui me reſtent à faire ſont dangereux. Tels ſont auſſi nos ſecrets. La vérité & la vertu nous accompagnent dans tous les pas que nous faiſons, & nous font connoître de plus en plus ce que nous devons trouver à la fin de notre carrière. Si tous ne parviennent pas juſqu'au but, c'eſt à

cauſe des obſtacles qu'ils ont mis eux-mêmes à leur avancement, ou des routes détournées qu'ils ont priſes. Nos ſecrets, nos engagemens, nos conventions n'ont rien en eux-mêmes qui touche en la moindre choſe aux vérités de la religion Chrétienne, aux ſentimens de l'orthodoxie la plus ſévère, à l'obéiſſance due aux Magiſtrats, aux devoirs de la ſociété, & au reſpect qui eſt dû à la vertu & aux bonnes mœurs. Que faut-il de plus pour tranquiliſer nos adverſaires? Si c'eſt là le langage de tous les honnêtes F. M; ils peuvent donc être perſuadés que ceux qui ſe comportent autrement ne ſont pas de vrais F. M. . . . Car ce n'eſt pas le nom ſeul, ni une vaine approbation, ni certaines pratiques extérieures; mais ce ſont des actions conformes à nos loix, à nos conventions, à notre conſtitution qui rendent un homme digne d'appartenir vraiment à l'Ordre. Telle eſt la véritable idée que doivent avoir de nos ſecrets & de nos conventions ceux qui ne ſont pas de notre Ordre.

Je dirois peut-être quelque choſe de plus particulier & de plus détaillé ſur cette matière ; ſi je n'étois arrêté, en partie par des devoirs auxquels je ſerai fidelle toute ma vie ; & en partie par mes adverſaires mêmes, qui nous taxent ſans diſtinction d'orgueil & d'hypocriſie, quand nous riſquons de publier quelque choſe des avantages de notre Ordre, & des choſes vraiment grandes & reſpectables que renferment réellement nos ſecrets. Ceux qui voudront en ſavoir davantage ſur cette matière, peuvent lire les deux diſcours ſuivans : *De l'excellence du but où la Franc-maçonnerie conduit ſes vrais diſciples* diſcours prononcé le jour de St. Jean dans la Loge de Halle l'an 1744. & *Le Franc-Maçon travaille à réformer ſon cœur*, diſcours prononcé à Kœnigsberg le jour de St. Jean de l'an 1761 dans la Loge des Trois Couronnes.

De la Différence qu'il y a parmi les F. M.

Juſqu'ici mes lecteurs ont vu en moi un homme qui s'eſt efforcé de détruire les objections peu fondées que l'on fait contre l'Ordre des F. M; ſans ſe laiſſer emporter par l'enthouſiaſme: S'ils ont approuvé la ſincérité avec laquelle j'ai avoué les reproches fondés que l'on peut faire à quelques-uns de nos membres; je ne puis m'empêcher de leur faire part encore ici de quelques vérités qui ſeront ſans doute agréables à pluſieurs. L'expérience eſt la meilleure maîtreſſe: on s'aviſe rarement de mépriſer ceux qui nous donnent en amis des régles utiles pour apprendre ce que l'expérience leur a appris à eux-mêmes. Un homme d'un certain âge qui connoît les F. M. depuis près de 30 ans, & qui n'a épargné ni peines, ni travaux, ni dépenſes pour acquérir toutes les connoiſſances poſſibles ſur cet Ordre, doit s'attirer quelque confiance.

Bien des gens ſe diſent F. M. qui ne le ſont point. Ils ſont auſſi éloignés de l'Ordre que la lumière eſt éloignée des ténèbres. J'ai eu occaſion de les connoître; j'ai été moi-même dans leurs prétendues Loges; & j'ai obtenu l'entrée dans une pour 50 écus d'Allemagne. Je n'ai pas regretté cet argent, & j'en aurois même donné davantage, parce que cela me fourniſſoit l'occaſion de diſtinguer le vrai du faux. Or le premier pas que l'on doit faire dans les connoiſſances, c'eſt d'apprendre à faire cette diſtinction. Je ſuis trop honnête homme pour révéler ce que j'ai vu dans ces Loges, mais je puis dire pour tranquiliſer mes lecteurs qu'il n'y a rien dans leurs ſecrets de ſuſpect ni de répréhenſible; mais qu'il s'y trouve beaucoup de vaines futilités. Juſqu'à préſent je n'ai pu me faire une idée juſte de leur origine, ils l'ignorent eux-mêmes; mais j'ai différentes raiſons de penſer que ceux chez qui l'Ordre des F. M. a puiſé ſon origine, & chez leſquels il ſe trouve encore des monuments authentiques

de la plus haute antiquité ; ſe ſeront conduits quelquefois avec jalouſie ou peut-être avec prudence en communiquant leurs ſecrets. Ils auront donné quelques morceaux détachés à ceux à qui ils ne vouloient pas ſe confier entièrement ; & ils auront gardé la vérité pour eux : ils auront inventé pluſieurs choſes pour mettre à la place de la vérité, chez ceux à qui ils auront donné ainſi le change ; ſans s'inquiéter, ſi elles étoient conformes ou non à cette vérité. C'eſt ainſi que l'erreur s'accrut de plus en plus, juſqu'à ce qu'enfin toute cette ſociété de F. M. ſe fut formée. Ils ont quelque rapport avec la vérité ; mais c'eſt très-peu de choſe ; & ce n'eſt qu'un foible reſte de ce qu'ils ont puiſé au commencement dans la vraie ſource : encore ces choſes ſe ſont-elles tellement dénaturées entre leurs mains qu'elles ne paroiſſent presque plus conformes à ce qui ſe trouve dans les vraies Loges. Il eſt facile à un vrai connoiſſeur de diſtinguer ces eſpèces de F. M ; mais cela eſt très-difficile pour ceux qui n'ont

pas encore acquis le talent du discernement. Il y a un très-grand nombre de ces F. M. & même des Loges entières. En comparaison de ceux-ci, les vrais F. M. sont en très-petit nombre ; & ils apportent aussi beaucoup plus de circonspection & de rigueur dans le choix de leurs membres. Celui qui a une véritable envie d'entrer dans l'Ordre des F. M. doit user de beaucoup de prudence. Je vais donner en finissant quelques signes certains qui pourront servir de guide. Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent peut donner la clef des disputes qui se sont élevées entre les Loges d'Ecosse, d'Irlande, d'Yorck & d'Angleterre, dont les papiers publics ont fait mention.

Les fausses Loges ne manquent pas de lettres & de titres, mais ceux qui les ont donnés n'étoient pas plus F. M. que ceux qui les ont reçus. Il ont payé certaines sommes à ces Loges, & cela a suffi. Ces Loges ont beaucoup de brillant & d'éclat ; elles ne manquent pas d'ornemens de toute espèce ; mais elles n'ont

pas

pas l'éſſentiel : & comment pourroient-elles l'avoir, puiſqu'elles ne s'occupent que de choſes extérieures ? Quelquefois elles ont auſſi l'art d'imiter la ſimplicité des vraies Loges, ſans pouvoir cependant ſe procurer leurs réglemens & leurs conſtitutions. S'il arrive que l'on tombe dans une de ces Loges ; il ne faut pas regretter ſes peines ; mais il faut s'informer à la fin de tout ce dont on peut être éclairci. L'on connoîtra alors la nature de leurs conſtitutions ; s'ils n'ont pas une connoiſſance exacte de leur origine, & de pluſieurs autres particularités qui concernent leur ſociété, s'ils ne peuvent pas montrer certaines liaiſons qui les uniſſent aux autres Loges ; s'ils ne ſavent pas préciſément d'où elles dépendent, cela ſuffit déjà pour les connoître. Outre cela il règne dans ces Loges une licence qui n'eſt pas conforme à l'eſprit de l'Ordre ; lorſque pour recevoir parmi eux de nouveaux membres, ils n'ont égard qu'à la naiſſance & à pluſieurs autres choſes de cette eſpèce. Les vrais F. M, au

contraire apportent beaucoup de précautions dans leur choix; ſans avoir une attention particulière ni à l'argent ni aux autres avantages de cette nature. Parmi les premiers chacun eſt bien venu, ils cherchent à augmenter leur nombre, & à tirer un avantage de la quantité, ſans penſer à ce que dit Séneque dans ſa 3^e^ lettre à Lucil: *Diu cogita, an tibi in amicitiam aliquis recipiendus ſit.* Et dans la neuvième lettre: *Tam diu, enim placebit qui cauſa utilitatis aſſumptus eſt, quam diu utilis fuerit.* La licence de ces Loges ſe manifeſte encore dans les apparences purement extérieures de leur régularité. On trouve chez eux plus de gaieté & de joie que de ſérieux & de gravité: & comme ils ne peuvent donner d'autres raiſons de tout ce qui ſe paſſe parmi eux, que celles qu'ils jugent à propos d'imaginer; on ſera longtems à connoître quel eſt leur véritable but.

Il y a encore une autre eſpèce de F. M. qui tiennent le milieu entre ceux-ci & les

véritables. On ne peut pas dire que ceux-ci tirent leur origine d'une fauſſe ſource. Ils ont des différences trop ſenſibles qui les diſtingent des fauſſes Loges. On trouve encore parmi eux des connoiſſances excellentes, une conſtitution déterminée; les réglemens & la diſcipline ancienne. Quelqu'un qui ſe fait F. M. par eſprit de curioſité, acquiert dans ces Loges des connoiſſances ſuffiſantes qu'il n'eſt pas obligé d'attendre long-tems. Mais il ne faut pas chercher la plus grande lumière dans leurs ſecrets: Ils ſont bien dans la vraie lumière; ils ſont des vrais enfants de l'Ordre, mais l'intérieur leur eſt caché. Ils ſont ſemblables à des enfants, qui ont été éloignés de leurs parents dès leur jeuneſſe, & qui n'ont pas été aſſez ſages pour mériter que les parents leur laiſſaſſent leur héritage en entier. Ils ont recours alors à des moyens étrangers, ſans penſer ſi ces moyens leur conviennent ou non. Quelqu'un qui entrera dans ces Loges pourra auſſi facilement les

reconnoître avec une attention un peu ſuivie.

Je prévois que ce que je viens de dire pourra déplaire à un grand nombre de F. M ; mais ces ſortes de F. M. ne me plaiſent point non plus. S'ils veulent rentrer en eux-mêmes, ils m'auront obligation ; & ils rendront juſtice à ma probité. Je leur donne par là une occaſion de ſe connoître eux-mêmes, & de chercher la vérité : Je donne à ceux qui ſont hors de l'Ordre & qui ont envie d'y entrer un avertiſſement que je croyois leur devoir en conſcience. Je rends aux vrais F. M. un témoignage que la conviction où je ſuis à leur égard, m'oblige de leur rendre. Auroit-on mieux aimé que, pour plaire à tous j'euſſe mêlé la vérité avec l'erreur ? Enfin nos adverſaires verront par là combien ils ſont injuſtes de juger également de tous les F. M ; ils connoîtront qu'il faut mettre plus de circonſpection & de prudence dans ſes jugemens, afin de ne pas attaquer injuſtement l'innocence. Il y a auſſi dans les

fauſſes Loges des gens qui méritent réellement d'être aimés & eſtimés. Les vicieux ne méritent point ces ſentiments, quelques prétendues lumières qu'ils puiſſent avoir d'ailleurs, ils n'en ſont même que plus coupables. Je finis ces réflexions par une parole de Ciceron, parce qu'elle doit être la deviſe de tout vrai F. M. *Iraſcatur qui volet: patiar:* τὸ γὰρ ἐν μετ ἐμοῦ, voilà ce qu'il doit oppoſer aux jugemens erronés que l'on porte contre lui.

Je forme enfin des vœux ſincères pour l'Ordre & pour ſes ſecrets. Puiſſe la Divine Providence qui règne dans le Ciel, & qui regarde d'en-haut ce qui eſt dans la pouſſière, nous continuer ſa protection précieuſe, & ne nous jamais retirer la lumière à laquelle elle nous a jugés dignes de participer! Qu'elle béniſſe nos frères, qu'elle les éléve à la connoiſſance de la vérité, & à l'exercice des nobles devoirs auxquels ils ſont obligés comme hommes, comme F. M. & comme Chrétiens! Qu'elle remette dans le droit

chemin ceux qui s'en ſont écarté par leur con-
duite répréhenſible, & qui ont profané le
nom de F. M! Puiſſent-ils montrer déſor-
mais qu'ils méritent vraiment ce nom, en
prenant une conduite irreprochable, & en
rempliſſant tous les devoirs que la religion,
l'état & l'humanité leur preſcrivent! je ſou-
haite à ceux qui ſont hors de nous, un cœur
plein d'humanité qui les porte à nous regar-
der auſſi comme des hommes, & à en exer-
cer envers nous les devoirs ſelon les régles
d'une charité vraiment éclairée; je leur ſou-
haite un caractère exempt de ſoupçons & de
fauſſeté, afin qu'ils n'accuſent pas notre
Ordre des crimes les plus affreux, par la
ſeule raiſon qu'ils ne connoiſſent pas ſes
ſecrets; je leur ſouhaite une raiſon qui juge
ſelon les vraies règles de l'équité & de la
juſtice, afin qu'ils ne reprennent & ne con-
damnent que ce qui eſt vraiment répréhen-
ſible & condamnable; & qu'ils ne jugent
pas de tous d'après la conduite de quelques
particuliers; je leur ſouhaite enfin cette

noble modeſtie, qui ne s'ingère pas de porter un jugement ſur des choſes, ſans en avoir auparavant une connoiſſance ſûre & ſuffiſante; c'eſt avec ces précieuſes qualités qu'ils pourront mériter vraiment de notre part ce reſpect ſincère que nous avons toujours conſacré à tout les gens vertueux.

HORAT.

Virtus recludens immeritis mori
Cœlum, negata tentat iter via,
Cœtusque vulgares & udam
Spernit humum fugiente penna.